



caisse de retraites du personnel de la ratp

COMPTES DE L'EXERCICE 2012

ANNEXE ET ETATS FINANCIERS

Commission économique et financière le 27 mars 2013
Conseil d'Administration le 29 mars 2013



En application de l'article 5 du décret n° 2008-1514 du 30 décembre 2008, les comptes annuels du régime sont établis par l'agent comptable et arrêtés par le directeur. Ils sont ensuite présentés par le directeur et l'agent comptable au conseil d'administration qui est chargé de les approuver, au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres.

Je soussignée, Nathalie DROULEZ, Directeur, arrête à la date du 31 décembre 2012, les comptes de la Caisse de retraites du personnel de la RATP, tels qu'ils ont été établis par l'Agent Comptable.

Le Directeur,



Nathalie DROULEZ

ANNEXE

CADRE GENERAL

1. LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'application du PCUOSS en tant que référentiel principal

La comptabilité de la caisse de retraites du personnel de la RATP est tenue dans le respect du principe des droits constatés en application des articles LO 111-3, VII et de l'article L.114-5 du code de la sécurité sociale tels qu'issus de la loi organique du 2 août 2005.

Comme tous les organismes de sécurité sociale, la CRP RATP applique le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de sécurité sociale) prévu par l'article D.114-4-1 du code de la sécurité sociale (arrêté du 30 novembre 2001 modifié par l'arrêté du 30 janvier 2008).

Le PCUOSS renvoie au plan comptable général dans tous les cas où des dispositions particulières ne sont pas prévues. Ainsi, la comptabilité des organismes de sécurité sociale ne s'écarte du plan comptable général que si des mesures législatives ou réglementaires spécifiques l'exigent.

Une circulaire annuelle assure le commentaire, l'interprétation et décrit les modalités d'application du PCUOSS.

Au-delà des principes généraux de comptabilisation édictés par le PCUOSS, des règles particulières ont été mises au point pour tenir compte de certaines particularités.

La définition de règles propres à l'organisme, dans plusieurs domaines

LA DECLARATION DES COTISATIONS VIEILLESSE

Des cotisations vieillesse calculées sur l'assiette prévue réglementairement

Pour le financement des prestations servies aux adhérents du régime, la caisse reçoit les cotisations vieillesse précomptées par la RATP (part patronale et salariale) sur l'assiette mentionnée par l'article 2 du décret n° 2005-1636 du 26 décembre 2005 ainsi définie :
« Les cotisations dues par les salariés de la RATP et par la RATP sont assises, par dérogation à l'assiette définie à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale, sur la

rémunération statutaire, le treizième mois et le treizième mois partiel, les allocations pour travail de nuit tardif ou matinal-nuit et les allocations complémentaires de nuit ».

En 2012, le bordereau mensuel récapitulatif des cotisations qui a fait l'objet d'une publication par voie d'arrêté ministériel (arrêté du 26 juillet 2007) a été utilisé conformément à la procédure mise en place en 2007 :

- à chaque fin de mois (M), dans les jours qui précèdent la mise en paiement des pensions, la RATP verse à la caisse un acompte provisionnel sur les cotisations vieillesse du mois.
- La caisse comptabilise le flux de trésorerie.
- le 5 du mois M+1, la RATP transmet à la caisse le bordereau récapitulatif mensuel portant déclaration des assiettes et des cotisations vieillesse afférentes au mois M.
- La caisse comptabilise les cotisations du mois M.
- l'ajustement entre l'acompte provisionnel reçu à la fin du mois M et le montant réel des cotisations intervient au moment du versement de l'acompte provisionnel du mois M+1.

Pour la troisième fois en 2012, la caisse a bénéficié du dispositif de compensation par l'Etat des exonérations de cotisations en vertu de la loi TEPA. Celles-ci se sont élevées en 2012 à 102 091,37 €.

Ce montant a été déclaré sur le bordereau mensuel récapitulatif du mois de février 2012 par la RATP au titre des heures supplémentaires 2011.

La comptabilisation de ces exonérations a été précisée par la mission comptable permanente le 11/08/2009.

Lors de la déclaration du montant à se faire rembourser, la caisse comptabilise en compte de cotisations le montant déclaré par un compte de tiers 445110 « Etat, exonérations de cotisations ».

Ce montant n'a pas été intégralement versé en 2012. Le compte de tiers 445110 n'est pas soldé au 31/12/2012 : le solde restant dû par l'ACOSS s'élève à 2 619,09 €.

Des cotisations acquittées par certains agents en disponibilité, à temps partiel, ou souhaitant racheter des années d'études.

A compter du 1^{er} juillet 2008 et en application de la réforme du régime, les agents, en disponibilité, à temps partiel ou qui souhaitent racheter des années d'études, ont contracté avec la CR-PRATP au lieu et place de la RATP afin de verser le cas échéant des cotisations volontaires pour bénéficier des avantages du régime spécial.

Aussi, pour le suivi des cotisations vieillesse en 2012, la caisse se sert de six comptes comptables, suivant en cela les instructions de la Mission Comptable Permanente :

- le compte « 75614141 » : cotisations de l'employeur RATP,
- un compte « 756141421 » : validation du temps partiel avant le 1^{er} juillet 2008,
- un compte « 756141422 » : validation du temps partiel après le 1^{er} juillet 2008,
- un compte « 756141428 » : rachats autres (anciennement articles 33, 24 et 57),
- un compte « 75614341 » : versements de cotisations pour les périodes d'études,
- un compte « 755880 » : autres produits de gestion courante pour les frais de gestion des dossiers concernés.

Il est rappelé que du point de vue de la réglementation des cotisations de sécurité sociale, le corollaire du système déclaratif des cotisations est l'organisation d'un dispositif de contrôle d'assiette. Celui-ci est prévu par les articles 14 et 15 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005.

La caisse n'envisage pas de réaliser elle-même ce contrôle par manque de moyens. Devant le refus actuel de l'ACOSS, au regard des textes, de faire prendre en charge ce contrôle par son réseau, le Directeur de la CRP-RATP a demandé à la commission juridique de mener une réflexion sur le sujet afin d'étudier dans quelle mesure celui-ci pourrait être exercé par un organisme de recouvrement du régime général.

Dans un même temps, un contact a été pris avec les autorités de tutelle pour leur demander leur intervention sur ce même sujet.

L'AJUSTEMENT DEFINITIF DE LA COTISATION PATRONALE VIEILLESSE (COMPTE 456212)

Prévu par l'article 2 du décret n°2005-1636 du 26 décembre 2005, cet ajustement a été établi sur la base des assiettes individuelles définies conformément à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale et transmises par la RATP à la Caisse de retraites le 31 janvier 2013. Ces éléments ont été rapprochés de ceux communiqués à la caisse de retraites, par la RATP tout au long de l'année 2012 au moyen des bordereaux mensuels de cotisations.

Les calculs auxquels le traitement de ces éléments a permis d'aboutir sont synthétiquement présentés comme suit :

Assiette des cotisations régime spécial	1 462 098 977,00 €
Cotisations vieillesse patronales dues après ajustement, au taux de 18%	263 324 026,00 €
Cotisations vieillesse acquittées et comptabilisées selon les taux de droit commun (part patronale)	263 177 816,00 €
Régularisation en faveur de la CRP RATP, au titre de 2012	146 210,00 €

Compte tenu de ces éléments, le taux de cotisation patronale obtenu est de **18,01 %**.

Comparé au taux provisionnel de 18% qui a servi, conformément au décret n° 2007-439 du 25 mars 2007, au versement des cotisations 2012, à la charge de la RATP, il en résulte une régularisation en faveur de la CRP- RATP.

Cette régularisation s'élève à **146 210,00 €** et viendra s'ajouter aux cotisations vieillesse dont est redevable la RATP en 2013.

Sa mise en œuvre effective est subordonnée à la parution d'un arrêté ministériel officialisant le taux définitif de la cotisation patronale vieillesse pour 2013.

La caisse a comptabilisé cette opération en produit à recevoir.

Pour rappel, la caisse de retraites était en attente d'une régularisation au titre de l'ajustement de la cotisation patronale vieillesse de 2007 à 2011. Cette régularisation a été effectuée suite à la parution de l'arrêté ministériel du 5 mars 2012 publiant les taux définitifs de la cotisation patronale vieillesse 2007 à 2011. Cet arrêté a permis d'obtenir le reversement attendu de la RATP pour un montant de **615 780,64 €** (cf supra – les dettes et les créances). Le paiement relatif à cette régularisation a été fait le 17/07/2012.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le tableau ci-dessous présente de manière synthétique le récapitulatif des cotisations affectées en 2012 au financement des pensions.

Détail des cotisations 2012

	ASSIETTE DECRET	SUR COTISATIONS (ART. 24)	TOTAL
Cotisations salariales	175 202 857,00	249 023,00	175 451 880, 00
Cotisations patronales	262 804 287,00	373 532,00	263 177 819,00
Total	438 007 144,00	622 555,00	438 629 699,00
Ajustement de la cotisation patronale			146 210,00
Cotisations art.33			782 996,96
Cotisations temps partiel avant le 1er juillet 2008			72 581,32
Cotisations temps partiel après le 1er juillet 2008			25 165,17
Cotisations pour rachat d'études			115 299,56
Total des cotisations			439 771 952, 01

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTE 6226)

Sont comptabilisés sur l'exercice 2012, la totalité des honoraires du cabinet Price-Waterhouse-Coopers (PWC) facturés au titre de l'audit sur les comptes de l'exercice (mission réalisée en partie sur 2012 et en partie sur 2013). Cette comptabilisation sur la totalité de l'exercice 2012 a été préconisée par les commissaires aux comptes interrogés par la CRP-RATP lors du premier exercice de certification en 2008.

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'est élevé à 14 352,00 € TTC au titre de la certification des comptes de la CRP-RATP. Ces honoraires sont imputés dans le compte 6226 « honoraires » dont 7 176,00 € mis en charges à payer .

Le marché relatif aux commissaires aux comptes sera renouvelé courant 2013. Toutefois, l'exercice 2013 demeurera sous le contrôle du cabinet PWC.

LE SUIVI COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITES

Le principe est le suivant : un bien d'une durée de vie prévisionnelle supérieure de plus d'un an doit être comptabilisé en classe 2

Toutefois, dans le but de ne pas alourdir inutilement les postes du bilan avec des biens de faible valeur unitaire, les organismes peuvent inscrire directement dans les comptes de charges *6063* "Fournitures d'entretien et de petits équipements", *6064* "Fournitures administratives" et *6068* "Autres matières et fournitures", les biens corporels d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 800 euros hors taxes.

- **Les investissements acquis ou créés par la caisse (compte 205320)**

Les créations de logiciels réalisées en interne par la caisse sont portées à l'actif de son bilan. Ils concernent le site internet créé et mis en service en 2007 pour une valorisation de 29 300,00 € (compte 205) et le logiciel de détermination des droits pour une valorisation de 194 739, 77 € (compte 205) mis en service en 2009.

En 2012, la caisse a mis à disposition du personnel un nouveau portail intranet. Ce projet a été évalué à 75 903,20 € par le département informatique.

Le total du compte 205320 s'élève à 299 942, 97 €.

Les investissements 2012 ont principalement porté sur les postes suivants :

○ Des licences Windows	35 490,10 €
○ Des licences Oracle	47 445,86 €
○ Une licence Exceed	1 383,63 €
○ Création d'un portail intranet	75 903,20 €
○ Aménagements sur le bâtiment	2 547,48 €
○ Véhicule de fonction	15 462,46 €

Ceux -ci sont en cours d'amortissement pour une durée de 5 ans.

- Achats différents matériels informatiques 20 079,73 €
Ceux -ci sont en cours d'amortissement pour une durée de 3 ans.

- Les immobilisations en cours, avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles.

Aucune avance ou acomptes au titre de l'exercice 2012.

- Les modes et durées d'amortissement retenues par la caisse

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire, prorata temporis à partir du premier jour de mise en service du bien conformément, aux instructions applicables aux organismes de sécurité sociale.

Les dotations aux amortissements 2012 se sont élevées à 333 728,56 €. Elles sont comptabilisées en compte - 6811 - dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles - du compte de résultat de la gestion administrative.

Pour ses biens acquis en propre ou créés par elle, la caisse a retenu les durées d'amortissement retracées dans le tableau ci-dessous. Ces taux ont été soumis pour appréciation, à la Mission comptable permanente, laquelle n'a pas émis de remarque particulière.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	COMPTE DE REFERENCE	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	TAUX D'AMORTISSEMENT
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20531	5 ans	20 %
Logiciels créés	20532	5 ans	20%
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2135	10 ans	10 %
Matériel	2154	6 ans	15 %
Outillage	2155	5 ans	20 %
Agencements et aménagement du matériel et outillage	2157	5 ans	20 %
Installations générales, agencements, aménagements divers	2181	10 ans	10 %
Matériel de transport	2182	5 ans	20 %
Matériel de bureau	21831	5 ans	20 %
Matériel informatique	21833	3 ans	33,33 %
Mobilier	2184	10 ans	10 %
Autres	2188	3 ans	33,33 %

- **Pour les immobilisations antérieures à 2006 :**

Il est rappelé que celles-ci sont mises gratuitement à la disposition de la caisse sans refacturation. Elles ne figurent donc pas au bilan de la caisse et ne donnent pas lieu à la constatation d'amortissements, ni de reprise en cas de cession. Elles sont suivies extra-comptablement dans le logiciel CEGID dans le module d'immobilisations.

La CRP-RATP n'a pas changé en 2012 l'estimation comptable de ses amortissements.

Enfin, il est à souligner que la caisse ne dispose pas à son actif de biens composés d'éléments ayant une utilisation différente. Elle ne pratique donc pas la comptabilisation des actifs par composant.

LE PROVISIONNEMENT DES CREANCES DE PRESTATIONS

Les prestations versées à tort aux assurés du régime de retraite, quelque soit le motif, doivent être enregistrés en comptabilité dans le compte 4092.

La Mission Comptable Permanente souhaite depuis 2010, sur demande de la Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude (DNLF), que ce compte soit subdivisé afin de distinguer dans la comptabilité les indus frauduleux des autres.

La CRP-RATP a ouvert les deux comptes suivants :

- « 40921 indus cas général »,
- « 40927 indus frauduleux ».

Cette règle s'applique à toutes les créances précisément identifiées et dont le montant a été notifié au débiteur par lettre recommandée avec accusé de réception (point de départ de la procédure de recouvrement).

Ce compte permet donc de suivre les créances à recouvrer auprès des bénéficiaires qui ont perçu indûment des prestations.

Le plan comptable (PCUOSS) impose de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers dès lors qu'apparaît une perte probable liée aux difficultés de recouvrement d'une créance, quelle que soit sa nature.

Ainsi donc, une provision doit être comptabilisée (compte 49) lors des écritures d'inventaire afin de tenir compte du risque possible de non-recouvrement des créances de prestations vieillesse.

Le compte de provision a également été subdivisé selon les directives de la Mission Comptable Permanente.

Le montant de la provision est adapté à chaque catégorie de situation en fonction de la probabilité du recouvrement des créances.

On peut distinguer plusieurs situations compte tenu des relances effectuées auprès des débiteurs et définir, suivant les cas, un taux de provisionnement distinct qui sera d'autant plus élevé que la probabilité de recouvrement des sommes dues sera faible.

MOTIF	CREANCE NEE SUR L'EXERCICE EN COURS	CREANCE NEE AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR
Pas de réponse du débiteur aux courriers de relance	50%	100%
Les courriers adressés au débiteur reviennent avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée »	50%	100%
Le débiteur a soldé partiellement sa créance et interrompu les remboursements	30%	50%
Le débiteur poursuit régulièrement les remboursements de sa créance	25%	25%

Ces taux sont applicables aux créances constatées au 31 décembre 2012 et pour lesquelles une notification aux débiteurs a été effectuée.

Les provisions, constituées sur des créances déjà enregistrées au 31 décembre 2011, ont été réajustées en fonction de ces critères.

L'ajustement des provisions des indus non frauduleux a été réalisé suite à une analyse individuelle des créances. Par conséquent, le montant de la provision a été réajusté. Elle s'élève à 38 068,96 € au 31/12/2012 pour 40 dossiers.

L'ajustement des provisions des indus frauduleux a été effectué suite à une analyse individuelle des créances. Suite à cette analyse, le montant de la provision a été réajusté. Elle s'élève à 34 876,23 € au 31/12/2012 pour 2 dossiers.

2. LES CONSEQUENCES DE L'ABSENCE D'ADOSSEMENT FINANCIER

Il est rappelé que les textes relatifs à la création de la caisse de retraites prévoient également un mécanisme d'adossement du régime spécial au régime général et aux régimes de retraites complémentaires.

Cet adossement est subordonné à la conclusion de conventions avec d'une part, la CNAVTS et l'ACOSS et d'autre part, l'ARRCO et l'AGIRC. Celles-ci, une fois signées, doivent organiser les flux financiers et les échanges d'informations entre les régimes.

A la clôture des comptes, les conventions n'étaient toujours pas signées de telle sorte que l'adossement du régime spécial au régime général et aux institutions de retraites complémentaires n'a pas pu être réalisé.

De ce fait, le financement des charges de retraites repose à nouveau en 2012 sur les seules cotisations vieillesse et la dotation d'équilibre de l'Etat.

Il convient de noter que cette dernière doit être considérée comme ne constituant pas une aide de l'Etat au sens de l'article 87 §1 du traité CE , ainsi que l'a explicité une décision de la Commission Européenne en date du 14 juillet 2009.

3. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse)

Une convention a été conclue au mois de décembre 2006 entre le FSV et la caisse de retraites. Elle se substitue à la convention qui liait précédemment le FSV à la RATP et dont les dispositions sont demeurées en vigueur en 2006 (avenant annuel de décembre 2005).

Ainsi que le prévoit l'article 1^{er} de la convention, celle-ci a pour objet de déterminer « *les modalités de prise en charge par le FSV des dépenses annuelles de la caisse, à savoir : les prestations du minimum vieillesse mentionnées au 1^{er} de l'article L.135-2 du code de la sécurité sociale.*»

Les dépenses annuelles supportées au cours d'un exercice N par la caisse de retraites donnent lieu au versement par le FSV d'un acompte annuel dont le montant est déterminé sur la base des dépenses prévisionnelles.

Le montant définitif pris en charge par le FSV intervient au cours de l'exercice N+1, sur production par la caisse de retraites des états justificatifs des dépenses de minimum vieillesse qu'elle a supportées.

Les états justificatifs annuels comptables et statistiques de 2012 ont été adressés par la caisse, le 9 janvier 2013 au FSV.

Les dépenses de la caisse se rapportant au minimum vieillesse sont intégrées dans les charges de prestations vieillesse. Les transferts en provenance du FSV sont répertoriés dans les comptes de produits selon la nomenclature donnée par la Mission Comptable Permanente.

Le FSI (Fonds Spécial Invalidité)

A la différence du FSV, il n'y a pas de convention entre la CRP-RATP et le FSI dont la gestion est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations (établissement de Bordeaux).

Le FSI prend en charge, conformément aux articles L.815-24 et suivants du code de la sécurité sociale, les montants servis par les régimes de sécurité sociale au titre de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité.

Les régimes doivent déclarer chaque année, pour la fin du mois de janvier, le montant des prestations servies au titre de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité pour l'année écoulée ainsi que les effectifs concernés.

Ainsi, ces éléments ont été déclarés par la CRP-RATP au FSI le 30 janvier 2013.

Des frais de gestion sont par ailleurs perçus par la CRP-RATP conformément à l'article R.815-73 du code de la sécurité sociale qui prévoit : « *les organismes ou services ayant assuré au 1^{er} juillet précédant l'année en cours, le service d'un nombre d'allocations supplémentaires inférieur ou égal à mille reçoivent, sur justifications comptables, du fonds spécial invalidité une subvention annuelle égale au montant, majoré de 5% des dépenses supportées.* »

Depuis 2010 et à la demande de la Mission Comptable Permanente, les opérations effectuées au titre de l'ASI (Allocation supplémentaire d'invalidité) ne sont plus retracées en comptes de charges et de produits, mais en comptes de tiers.

Les montants servis en 2011 sont donc imputés en compte de tiers « 456321 FSI », au lieu et place, des comptes 65616122 et 65616222 qui ne sont plus mouvementés. Ces opérations sont donc neutres au niveau du compte de résultat.

La CNAVTS (au titre de l'ancien réseau des chemins de fer secondaire)

L'article 1^{er} du règlement des retraites du personnel de la RATP prévoit que celui-ci s'applique « *aux agents affiliés à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites des agents des chemins de fer secondaires instituée par la loi du 22 juillet 1922* ».

La CAMR n'existe plus en tant que telle et c'est la CNAVTS qui assure la gestion de l'ancien régime de retraites des chemins de fer secondaire. A ce titre, elle effectue des versements aux régimes de retraites qui comptent toujours dans leurs effectifs des pensionnés relevant de ce régime aujourd'hui fermé.

Un versement est effectué chaque mois par la CNAVTS à la CRP-RATP, en compensation de la charge de prestation du mois précédent.

Chaque décès d'un ancien adhérent du régime des chemins de fer secondaires lui est signalé par la caisse, avec pour pièce justificative l'acte de décès du pensionné, afin d'adapter en conséquence le montant mensuel versé.

Ces opérations (pensions servies et remboursements) sont suivies en compte de tiers (instruction de la Mission Comptable Permanente) et sont donc neutres au niveau du compte de résultat.

La CARCEPT

Comme l'ex CAMR, la CARCEPT prend en charge une partie de la pension servie aux assurés du régime de retraites de la RATP qui ont accompli des années de service dans des entreprises de transport aujourd'hui disparues.

A cet effet, la CARCEPT effectue des remboursements trimestriels à la CRP-RATP.

Les pensions servies, ainsi que les remboursements de la CARCEPT, sont comptabilisés en compte de tiers (instruction de la Mission Comptable Permanente) et sont donc neutres au niveau du compte de résultat.

4. RELATIONS AVEC L'ETAT ET AUTRES ENTITES PUBLIQUES

La subvention d'équilibre

L'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005 prévoit que pendant la période transitoire qui précède la signature des conventions financières d'adossement, *« le versement de l'Etat assure l'équilibre entre les recettes et les charges de la caisse de retraites du personnel de la RATP. Les modalités de ce versement à la caisse de retraites du personnel de la RATP sont définies par une convention entre cette caisse et les ministères chargés de la sécurité sociale, du budget et des transports. »*

Une convention conclue le 20 décembre 2007 entre la caisse et l'Etat règle les conditions de versement de la dotation.

Un système de versement, sous la forme d'acomptes de la dotation de l'Etat, modulés de en fonction des besoins de trésorerie de la caisse, est en place depuis 2007.

Il permet ainsi à la caisse de disposer de ressources, en coordination avec ses dépenses prévisionnelles, sans avoir à solliciter un découvert de trésorerie auprès de ses partenaires financiers.

A cet effet, la caisse établit une prévision de trésorerie qu'elle adresse, au plus tard le 15 de chaque mois, à la Direction générale de la mer et des transports. Cette prévision détermine le montant de la dotation qui est nécessaire à la caisse pour assurer le financement de ses charges prévisionnelles.

Cet acompte lui est versé dans les jours qui précèdent le règlement des pensions, à la fin du mois.

Pour l'année 2012, le montant total de la dotation de l'Etat s'est élevé à **575,3 millions d'euros (contre 531,5 millions d'euros)**.

Le tableau suivant retrace le versement de la dotation d'équilibre en 2012.

MOIS	MONTANT	DATE DE VERSEMENT
Janvier	50 000 000	25 janvier 2012
Février	47 000 000	23 février 2012
Mars	50 000 000	26 mars 2012
Avril	49 000 000	24 avril 2012
Mai	49 000 000	23 mai 2012
Juin	50 000 000	21 juin 2012
Juillet	49 000 000	25 juillet 2012
	2 600 000	2 août 2012
Août	53 400 000	24 août 2012
Septembre	50 000 000	24 septembre 2012
Octobre	54 000 000	25 octobre 2012
Novembre	18 500 000	26 novembre 2012
Décembre	52 800 000	24 décembre 2012
Total	575 300 000	

Les pensions garanties

Par convention conclue le 1^{er} juin 1962 entre l'Etat et la RATP, cette dernière s'est vue confier le paiement pour le compte de l'Etat, des pensions des anciens agents de la Compagnie tunisienne d'électricité et transports et des services publics urbains de transports de voyageurs donnés en gérance ou concédés par l'Etat chérifien ou par les municipalités du Maroc.

Une nouvelle convention a été conclue le 19 septembre 2007 pour tenir compte du fait que c'est désormais la Caisse de retraites qui assure la gestion et le paiement de ces pensions.

Ces pensions sont payées chaque mois à leurs bénéficiaires en même temps que les pensions du régime spécial de retraites des agents de la RATP.

Néanmoins, la charge correspondante donne lieu à un remboursement intégral par l'Etat sur production d'états justificatifs trimestriels adressés par la CRP-RATP.

S'agissant d'opérations pour le compte de l'Etat, les opérations correspondantes sont enregistrées en comptes de tiers. Les prestations versées ne viennent donc pas majorer la charge des prestations vieillesse du régime. De la même manière, les recettes correspondantes ne viennent pas majorer les produits du compte de l'assurance vieillesse.

Seuls les frais de gestion perçus en 2012, soit 7 706,74 €, viennent influencer sur le compte de résultat de l'assurance vieillesse (contre 4 144,14 € en 2011).

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice

LES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

LIBELLES / COMPTES	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
LOGICIELS ACQUIS ET CREES (COMPTE 2053)	998 373,03€	567 155,44 €	431 217,59 €
AVANCES ET ACOMPTES (COMPTE 237)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INSTALLATIONS GENERALES (COMPTE 2181)	521 413,86 €	17 375,14 €	23 976,62 €
MATERIEL DE TRANSPORT (COMPTE 2182)	15 462,46 €	1 411,06 €	14 051,40 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (COMPTE 218)	442 113,88 €	343 234,67 €	98 879,21 €
MOBILIER (COMPTE 2184)	20 745,57 €	11 596,87 €	9 148,70 €
AUTRES (COMPTE 2188)	1 740,19 €	1 071,40 €	668,79 €
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS (COMPTE 275)	21 126,12 €	0,00	21 126,12 €
TOTAL	1 543 460,49 €	941 967,08 €	601 493,41 €

Le total des amortissements présenté est le cumul des exercices 2007 à 2012.

Les entrées de l'exercice de l'actif immobilisé au 31 décembre 2012 s'élèvent à **123 962,79 €** qui se décomposent de la façon suivante :

Les investissements 2012 ont principalement porté sur les postes suivants :

○ Des licences Windows	35 490,10 €
○ Des licences Oracle	47 445,86 €
○ Une licence Exceed	1 383,63 €
○ Portail intranet	75 903,20 €
○ Aménagement sur le bâtiment	2 547,48 €
○ Véhicule de fonction	15 462,46 €
○ Divers matériels informatiques	20 079,73 €

Les taux d'amortissement appliqués restent identiques à ceux des exercices précédents pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

7. FOURNISSEURS, INTERMEDIAIRES SOCIAUX ET PRESTATAIRES DEBITEURS

Ce compte comprend essentiellement trois types d'opérations :

- des sommes en instance de règlement en faveur de pensionnés ou de tiers (suite au décès de pensionnés) pour un montant de 495 974,67 € (contre 325 175,12 € en 2011).

Ce montant est en augmentation par rapport à 2011 puisque certaines pensions ont été bloquées pour non retour des certificats de vie demandés pour les résidents en France.

- des indus (hors cas de fraude) sur pensions à récupérer pour un montant de 42 570,09 € (contre 56 716,91 € en 2011).

Ce montant est en diminution par rapport à 2011.

La caisse s'est engagée à maintenir une procédure formalisée permettant le suivi du recouvrement des créances de prestations ou de successions. A cet effet, dès sa détection, l'indu fait l'objet d'une notification au débiteur en vue de sa récupération.

L'absence de réponse du débiteur donne lieu à des courriers systématiques de relance jusqu'à la saisine éventuelle du TASS.

Les créances, non recouvrées, au terme de l'exercice, ont donné lieu à un provisionnement pour un montant de 38 068,96 € (contre 38 300,21 € en 2011).

La provision enregistrée à la clôture de l'exercice 2011 a été ajustée en conséquence.

- des indus frauduleux sur pensions à récupérer pour un montant de 54 769, 99 € (contre 68 465,89 € en 2011).

Ce montant est en diminution par rapport à 2011 pour deux créances.

En effet, pour le premier cas détecté en 2010, la créance est en cours de remboursement. Un paiement échelonné a été négocié avec le débiteur pour 200 € par mois. Le solde de la créance a diminué et s'élève à 6 631,25 € au 31/12/2012.

S'agissant du second cas de fraude, il s'agit d'une personne qui n'avait pas déclaré le décès de sa mère depuis juillet 2007 et qui a continué à percevoir à tort la pension de cette dernière. Le montant de l'indu est de 28 244,98 €.

Les créances non recouvrées au terme de l'exercice ont donné lieu, à un provisionnement pour un montant de 34 876,23 € (contre 40 359,91 € en 2011). Etant précisé, que le second cas détecté a été provisionné à 100% car aucun mouvement n'a été constaté au cours de l'exercice 2012.

- Il n'y a plus de recours contre tiers provisionné en 2012.

Un règlement de 83 088,93 € a été comptabilisé en février 2012 pour solder le recours contre tiers existant.

- Des cotisations à recouvrer au titre des rachats de cotisations 2012 pour 52 577,75 € (contre 117 830,40 € en 2011),

Leur origine se trouve dans la parution du décret qui permet aux actifs RATP de faire valoir des droits supplémentaires auprès de la CRP-RATP en cas de détachement de ceux-ci à l'extérieur de leur entreprise d'origine, de travail à temps partiel, ou de rachats d'études.

Ces cotisations sont constituées des appels de cotisations du mois de décembre 2012. A la fin de l'exercice, 33 dossiers d'actifs sont en cours de gestion. La répartition des dossiers s'effectue de la manière suivante : 25 agents détachés, 8 à temps partiel (flux). Il n'y a plus aucun dossier d'agent à temps partiel (stock). Aucun dossier de rachat d'études n'est en cours de paiement au 31 décembre 2012.

8. LES CREANCES D'EXPLOITATION

En compte 43 sont ventilés les remboursements attendus d'indemnités journalières brutes à recevoir de la CPAM pour un agent soit 801,50 € (contre 27 701,39 € en 2011).

En compte 44, figurent les montants à recevoir :

- des pensions garanties versées en novembre et décembre 2012 devant être remboursées par l'Etat ainsi que les frais de gestion correspondants pour 186 055,00 €,
- du solde des exonérations de cotisations de loi TEPA à recevoir de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale pour 8 650,66 €.

En compte 45, figurent les montants à recevoir :

- de l'ajustement annuel de la DADS de la RATP 2012 constatant une créance pour 146 210 € au profit de la CRP-RATP,
- du montant à recevoir du Fonds de Solidarité Invalidité, soit 2 136,48 € (contre 471,29 € en 2011), qui sera ajouté au prochain acompte que nous recevrons au cours de l'exercice 2013,
- de produits à recevoir du mois de décembre de la CAMR pour 61 122,71 €,
- de la mutuelle RATP pour les frais de gestion des précomptes sur pensions des premier et second semestres 2012 pour 364,00 €,

- du Fonds de Solidarité Vieillesse pour les prestations versées en 2012 pour 2 136,48 € (contre 8 837,29 € en 2011),
- de la régularisation de la compensation généralisée vieillesse :

Contrairement à l'exercice 2011 aucune régularisation ne doit être effectuée (cf arrêté du 11 décembre 2012).

En effet, au titre de 2011, une régularisation de la compensation généralisée vieillesse pour 1 000 000 € avait été comptabilisée conformément ; à l'annexe 3 de l'arrêté du 20 décembre 2011, fixant pour 2011 et 2012 les montants et les dates de versement des acomptes relatifs aux compensations généralisées et spécifiques des régimes spéciaux ; et en application du message de la Mission Comptable Permanente du 5 janvier 2011 qui précise, que les montants se rapportant à la révision des acomptes de l'exercice, sont à rattacher à celui-ci.

- de virements à réimputer comptabilisés suite au paiement des pensions de décembre pour 3 081,14 € (contre 43 737,23 € en 2011),
- de charges constatées d'avance pour 4 717,81 € (contre 36 390,21 € en 2011) constituées principalement de frais d'abonnements et de redevances.

9. LA TRESORERIE (GESTION ADMINISTRATIVE ET ASSURANCE VIEILLESSE)

Elle est composée de disponibilités courantes et d'un portefeuille de titres ventilés comme suit :

GESTIONS	TRESORERIE COURANTE	SICAV DE TRESORERIE	TOTAL
GESTION ADMINISTRATIVE	28 836,67 €	3 916 049,62 €	3 944 886,29 €
ASSURANCE VIEILLESSE	77 407,91 €	9 141 493,24 €	9 218 901,15 €
TOTAL			13 163 787,44 €

La trésorerie de la gestion administrative était placée au 31 décembre 2012 sous forme de 98 SICAV.

Lors des cessions de titres, les SICAV sont sorties selon la méthode du premier entré premier sorti - FIFO - (First In First Out), ce qui signifie que les titres les premiers entrés lors de leur acquisition sont les premiers sortis lors de leur cession.

La trésorerie de l'assurance vieillesse était placée au 31 décembre 2012 sous forme de 224 SICAV.

Lors des cessions de titres, les SICAV sont sorties selon la méthode du premier entré premier sorti - FIFO - (First In First Out), ce qui signifie que les titres les premiers entrés lors de leur acquisition sont les premiers sortis lors de leur cession.

10. LES CAPITAUX PROPRES

Ils se décomposent comme suit :

- LE REPORT A NOUVEAU (COMPTE 119)

La situation de l'exercice est différente de celle de l'an dernier, puisque le report à nouveau débiteur constitué au cours de l'exercice 2011 s'élevait à 626 989,35 €. Cette année, ce montant est minoré du fait d'un résultat excédentaire de 489 181,80 € de l'assurance vieillesse. A l'issue de la clôture des comptes de l'exercice 2012, le report à nouveau s'inscrit à hauteur de 137 807,55 €.

- LES AUTRES COMPLEMENTS DE DOTATIONS (COMPTE 103300)

Ce compte regroupe le résultat des reliquats budgétaires (section investissement) des exercices antérieurs depuis 2007 approuvés, chaque année par le conseil d'administration au mois de mars, à l'issue de la clôture des comptes.

Le solde regroupe les dotations d'équilibre budgétaires des exercices 2007 à 2012 :

Exercice 2007	172 259,86 €
Exercice 2008	440 345,30 €
Exercice 2009	552 592,37 €
Exercice 2010	464 817,01 €
Exercice 2011	108 703,82 €
Exercice 2012	123 962,79 €
	<hr/>
Soit un total de	1 862 681,15 €

- LES AUTRES COMPLEMENTS DE DOTATIONS NON AFFECTEES (COMPTE 103600)

Ce poste comprend la mise en réserve du fonds de roulement des exercices 2010 (458 001,82 €) et 2011 (270 292,87 €) après approbation par les conseils d'administration des 24/03/2011 et 29/03/2012.

Dans le cadre, des possibilités offertes par la convention d'objectifs et de gestion 2009 - 2012, il a été demandé de valider, lors du Conseil d'administration du 29 mars 2013, l'affectation d'une somme 333 728,56 €, issue du compte 103600 « Autres compléments de dotations non affectées », afin de financer la dotation aux amortissements (DAP) 2012. Cette affectation explique la diminution de ce poste au cours de l'exercice 2012.

- LES RESERVES (COMPTE 106882)

Le solde actuel du compte se décompose de la manière suivante :

Subvention d'équilibre de 2006	2 109 630,14 €
Résultat excédentaire de 2010	1 197 586,67 €
	<hr/>
Soit un total de	3 307 216,81 €

Le total des capitaux propres s'élève à 5 426 656,64 € (contre 4 876 947,64 € en 2011), soit une progression de +11,27%.

Tableau de variation des capitaux propres :

	en euros	Exercice N
A	capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 503 936,99
	affectation du résultat débiteur N-1 de l'assurance vieillesse à la situation nette	-626 989,35
	capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 876 947,64
B	variations en cours d'exercice :	
	1 biens remis en pleine propriété	60 527,10
	2 variations des primes, réserves, report à nouveau	0,00
	3 variations des provisions relevant des capitaux propres	0,00
	4 contrepartie des réévaluations	0,00
	5 variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	0,00
	6 autres variations (résultat créditeur de l'assurance vieillesse)	489 181,80
C	capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N	5 426 656,54
D	VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	549 708,90

N° Compte	Libellé	solde 31.12.11	Augmentation et affectation résultat N-1	Diminutions et constatation Résultat N	solde 31.12.12
102	Dotation - apport	0			0
103	Biens remis en pleine propriété aux organismes	2 196 720,18	60 527,10		2 257 247,28
105	Écarts de réévaluation	0			0
106	Réserves	3 307 216,81			3 307 216,81
11	REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)	-626 989,35		489 181,80	-137 807,55
	Total Autres réserves	4 876 947,64	60 527,10	489 181,80	5 426 656,54
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou perte) <i>Note : en 2009 et 2010 le Résultat est déjà dans le RAN</i>	0,00	0,00	489 181,80	
	Total capitaux propres	4 876 947,64	60 527,10	489 181,80	5 426 656,54
	variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice				-549 708,90

11. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions constituées au 31 décembre 2012 s'élèvent à 186 358,90 € (contre 167 911,27 € en 2011), dont 84 908,85 € pour la gestion technique et 101 450,05 € pour la gestion administrative.

Une provision pour litige (compte 1511) de 68 408,42 € a été constituée pour un litige prudhommal d'un agent sous convention collective UCANSS en 2010. Elle est constituée du montant réclamé et des dépens ainsi que des honoraires d'avocat.

La provision du compte 158 comprend les médailles du travail et l'intéressement :

La provision pour médaille du travail à la fin de l'exercice avant ajustement s'élève à 2 119,05 € (contre 518,33 € en 2011). Une dotation complémentaire à fin 2012 a été effectuée afin de réajuster le montant de la provision.

Une provision pour intéressement a été comptabilisée au 31 décembre 2012 pour les agents UCANSS présents au cours de l'exercice. Elle s'élève à 30 404,25 € contre 21 741,31 € en 2011. Cette prime est assise sur la masse salariale 2012 et sera versée sur l'exercice 2013. La prime repose sur les résultats des indicateurs COG de l'exercice écoulé et l'incertitude relative au montant exact de la prime à verser a donc été provisionnée.

L'évaluation est faite sur la base d'une prime brute de 700 € lorsque les objectifs sont atteints à 100% pour les salariés ayant au moins deux mois d'ancienneté. Les charges sociales relatives à l'intéressement ont bien entendu été rajoutées à cette prime.

En 2012, la prime d'intéressement a été versée au titre de 2011 pour un montant total de 18 570,99 €. La provision constituée fin 2011 a été reprise en totalité pour 21 741,31 €.

12. LES DETTES D'EXPLOITATION ET ECHEANCIER

Elles sont principalement constituées :

- De l'ajustement du bordereau mensuel de cotisations de la RATP de décembre pour 669 985 €.
- Des charges à payer de gestion courante (fonctionnement - compte 4081) ont été constituées pour un montant total de 451 556,76 € (contre 245 712,13 € en 2011).
- Aucune charge à payer n'a été constituée (investissement - compte 4084). Les dernières factures ont été réglées sur décembre 2012 (facture CHARDIN).
- Des charges à payer de gestion technique pour 887 632,87 € (contre 1 155 103,67 € en 2011) ont été constituées.

- De charges à payer de gestion courante relatives aux congés non pris au 31 décembre 2012 valorisées pour 124 940,61 € (contre 129 662,39 € en 2011) et des charges sociales et fiscales relatives à ces congés pour 85 240,06 € et 12 792,17 € (contre 91 854,07€ et 13 392,63 € en 2011) ont été établies.
- De charges à payer de dépenses de personnel au titre des obligations employeur (URSSAF pour les cotisations de sécurité sociale et de pôle emploi, ARRCO, AGIRC, D&O, UNIFORMATION, AMALLIA, AGEFIPH) ont été évaluées pour un total de 159 034,00 € (contre 133 152,86 € en 2011).
- De la taxe sur les salaires évaluée à 14 683,00 € (contre 12 426,00 € en 2011).
- Des cotisations dues à la DGI pour les retenues à la source à verser pour un montant de 4 307,45 € (contre 2 411,57 € en 2011).
- De charges à payer à la RATP au titre du personnel détaché pour le quatrième trimestre 2012 pour un montant de 246 022,55 € (contre 314 205,03 € en 2011).
- Des cotisations dues à la Caisse des Français à l'Etranger au titre de décembre 2012 à verser pour 3 429,65 € (contre 2 487,91 € en 2011).
- Des reversements à effectuer à l'URSSAF, au début de l'année 2013, au titre de la CSG et de la CRDS prélevées sur les pensions du mois de décembre 2012 pour un montant de 5 572 058 € (contre 5 230 192,00 € en 2011).
- D'oppositions sur pensions à régulariser pour 8 579,78 € (contre 10 526,21 € en 2011) :
 - quand la main levée est arrivée après la retenue sur paiement mensuel,
 - ou qui concerne des dossiers pour lesquels le certificat de vie n'est pas revenu.
 Les retenues dans ce cas sont suspendues et seront débloquées au moment du déblocage du dossier du pensionné.
- des charges à payer à la CARCEPT pour le remboursement de sommes que nous avons perçues à tort suite aux décès de certains pensionnés soit 62,29 € (contre 5 876,47 € en 2011).
- Le compte 487 « produits constatés d'avance » enregistre le reliquat du versement de la RATP perçu au titre du budget de fonctionnement de la gestion administrative soit 336 143,58 € (contre 354 472,35 € en 2011). Il s'agit d'une partie du solde du budget 2012 non utilisé, à reverser au financeur, pour équilibre de la section de fonctionnement. L'écriture a consisté à débiter le compte 7552 par le crédit du compte 487, sur instruction de la Mission Comptable Permanente.

Si une partie de ces crédits devait être conservée, elle serait affectée en 2013 au -compte 1036 – Autre complément de dotation non affectée- sur décision du conseil d'administration.

LES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Assurance vieillesse	Assurance vieillesse	Opérations de gestion administrative	Opérations de gestion administrative
	2012	2011	2012	2011
Charges d'exploitation	1 015 304 601,38	969 209 423,96	6 014 872,83	6 185 431,82
Produits d'exploitation	1 015 709 114,45	968 446 223,04	5 996 239,76	6 182 354,45
Résultat d'exploitation (a)	404 513,07	-763 200,92	-18 633,07	-3 077,37
Charges financières	1 151,15	179,83	0,00	12,07
Produits financiers	60 473,83	125 615,38	24 888,39	20 763,23
Résultat financier (b)	59 322,68	125 435,55	24 888,39	20 751,16
Charges exceptionnelles	3,10	3754,10	6 261,77	18 808,79
Produits exceptionnels	25 349,15	14 530,12	6,45	1135
Résultat exceptionnel (c)	25 346,05	10 776,02	-6 255,32	-17 673,79
Impôts				
Résultat net (a)+(b)+(c)	489 181,80	-626 989,35	460 106,37	463 176,17

2. LES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (ASSURANCE VIEILLESSE)

Les transferts de compensation

Le régime de retraites de la RATP est un régime contributeur à la compensation démographique du risque vieillesse (compensation généralisée et compensation spécifique). Les dépenses correspondantes sont intégrées dans les charges de la section de l'assurance vieillesse.

Selon la définition donnée par le PCUOSS, les transferts de compensation démographique sont des opérations internes entre organismes de sécurité sociale qui se contrebalancent globalement. Les charges liées aux versements effectués par les uns correspondent aux produits reçus par les autres.

Conformément aux règles posées par le PCUOSS, la date de rattachement de l'opération est l'exercice de parution de l'arrêté, sauf si celui-ci prévoit de manière expresse, le rattachement de l'opération à un exercice différent.

Les transferts de compensation définitifs réalisés au titre de 2011, prononcés par l'arrêté du 15 décembre 2012, sont donc à rattacher à l'exercice 2012.

Le tableau suivant retrace les deux types d'opérations liées au reversement de compensation démographique vieillesse qui concernent le régime de retraites de la RATP, et dont le rattachement comptable est opéré sur 2012.

OPERATION	TEXTE DE REFERENCE	MONTANTS
Acomptes provisionnels 2012	Arrêté du 20 décembre 2011	23 000 000,00 €
Régularisation définitive 2011 Compensation spécifique	Arrêté du 11 décembre 2012 paru au Journal officiel du 15 décembre 2012	103 024,00 €
Régularisation définitive 2011 Compensation généralisée	Arrêté du 11 décembre 2012 paru au Journal officiel du 15 décembre 2012	279 828,00 €

La CRP-RATP a réglé en 2012 un montant total de **23 000 000,00 €** (contre 32 000 000,00 € en 2011) au titre de la compensation démographique. De plus, les régularisations sur les acomptes versés au cours de l'exercice N-1 ont permis à la CRP-RATP de se faire rembourser par la Caisse des Dépôts et Consignations un montant total de 382 852,00 € (contre 2 499 032,00 € en 2011). Ces sommes ont été perçues le 20 décembre 2012.

Le décret n°2011-2083 du 30 décembre 2011 modifie l'article D134-7 du code de la sécurité sociale. Il stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les acomptes à verser ou les régularisations à se faire rembourser sont à effectuer désormais auprès de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

Tableau comparatif des acomptes provisionnels de 2006 à 2012

(en millions d'€)

	TOTAL DES ACOMPTES	REGULARISATION
COMPENSATION GENERALISEE		
2006	25	
2007	24	
2008	25	
2009	28	
2010	31	-3
2011	25	-1
2012	23	-1
COMPENSATION SPECIFIQUE		
2006	5	
2007	6	
2008	10	
2009	14	
2010	11	+1
2011	7	néant
2012	néant	néant

L'arrêté du 20 décembre 2012 n'a pas modifié la charge 2012, car aucune régularisation au titre de la compensation démographique n'a été demandée par l'Etat.

3. LES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (ASSURANCE VIEILLESSE)

Ils sont constitués pour l'essentiel des cotisations vieillesse affectées au financement des charges de retraites (prestations et contributions à la compensation démographique vieillesse), de la dotation reçue de l'Etat, ainsi que de frais de gestion (FSV, FSI, pensions garanties).

Il a été comptabilisé en produit la restitution de la compensation démographique généralisée vieillesse pour 382 852,00 € (contre 2 499 032,00 € pour 2011) au titre de 2012.

On constate également en produit :

- une reprise de provision pour les indus généraux de 2 290,95 €,
- une reprise de provision pour les indus frauduleux de 3 423,98 €.

De même, les exonérations de charges sociales compensées par l'Etat au titre de la loi TEPA font partie des produits de gestion technique, dans les cotisations vieillesse. Le montant 2012 s'élève à 102 091,37 €.

4. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (GESTION ADMINISTRATIVE)

Elles constituent l'essentiel des charges du compte de résultat.

5. LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (GESTION ADMINISTRATIVE)

Ils sont constitués :

- des dotations de trésorerie pour un montant de 6 809 000,00 € versée par la RATP.

Cette contribution sert pour partie au financement des opérations en capital (inscrites au bilan).

- de produits annexes de la Mutuelle du groupe RATP au titre de frais de gestion pour 364,00 € ainsi qu'un avantage en nature (voiture de fonction du Directeur) pour 752,48 €.
- de transferts d'exploitation : les 3 276,00 € comptabilisés en transferts de charges dans le compte 791 en gestion administrative constituent des remboursements d'UNIFORMATION.
- de reprises de provisions pour risque pour 22 032,89 € pour l'intéressement 2012 et le litige prudhommal.
- De la production immobilisée pour 75 903,20 € correspondant à la réalisation du portail intranet de la CRP-RATP.

6. LE RESULTAT FINANCIER

Il s'élève au total à 24 888,39 € et il a permis de couvrir les charges d'intérêts supportées du fait des découverts de trésorerie ainsi que les frais bancaires.

7. LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

En gestion administrative, il correspond au solde des régularisations mensuelles opérées sur les cotisations de retraites complémentaire et de prévoyance pour 8,74 € ainsi qu'à des régularisations de charges diverses pour 6 253,03 €.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

CRP RATP

ACTIF (en €)	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles	998 373,03	567 155,44	431 217,59	447 998,09
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	998 373,03	567 155,44	431 217,59	409 275,20
Diverses autres immobilisations incorporelles* (201, 203, 206, 208, 232, 237)	0,00	0,00	0,00	38 722,89
- Immobilisations corporelles	523 961,34	374 811,64	149 149,70	232 508,47
Terrains (211)	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements, aménagements de terrains				0,00
Constructions (213)	0,00	0,00	0,00	0,00
Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	523 961,34	374 811,64	149 149,70	232 508,47
Installations techniques, matériels et outillages (215)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles reçues en affectation (22)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours (231)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles mises à disposition (24)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Immobilisations financières (26, 27)	21 126,12	0,00	21 126,12	21 126,12
Titres de participation et parts (261)	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances entre organismes de sécurité sociale (265)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres immobilisés (271, 272, 273)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts (274)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements versés (275)	21 126,12	0,00	21 126,12	21 126,12
Autres créances immobilisées (276)	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions exceptionnelles (277)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total actif immobilisé	1 543 460,49	941 967,08	601 493,41	701 632,68
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (406,409)	594 805,26	72 945,19	521 860,07	454 786,73
- Créances d'exploitation	308 963,85		308 963,85	2 234 897,33
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	114 049,06		114 049,06	117 830,40
Personnel et comptes rattachés (42X)	0,00		0,00	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	801,50		801,50	27 701,39
Entités publiques (44X)	126 288,39		126 288,39	160 949,26
Organismes et autres régimes de sécurité sociale** (45X)	67 824,90		67 824,90	1 884 679,05
Débiteurs divers (46X)	0,00		0,00	43 737,23
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	0,00		0,00	0,00
- Charges constatées d'avance (486)	4 717,81		4 717,81	36 390,21
- Disponibilités	13 163 787,44		13 163 787,44	9 362 321,73
Valeurs mobilières de placement (50)	13 057 542,86		13 057 542,86	9 336 596,73
Banques, établissements financiers et assimilés (51)	106 244,58		106 244,58	25 725,00
BRED gestion administrative	28 836,67		28 836,67	2 511,77
BRED recettes	4 708,32		4 708,32	0,00
BRED pensions	30 703,97		30 703,97	23 213,23
Banque Populaire Rives de Paris	41 995,62		41 995,62	0,00
Autres trésoreries (52, 53, 54)	0,00		0,00	0,00
Total actif circulant	14 072 274,36	72 945,19	13 999 329,17	12 088 396,00
TOTAL ACTIF (I)	15 615 734,85	1 014 912,27	14 600 822,58	12 790 028,68

* Dont Immobilisations incorporelles en cours et Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

** Dont Compte courant ACOSS (régime général seulement)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

CRP RATP

PASSIF (en €)	EXERCICE N Avant affectation	EXERCICE N-1 Avant affectation
CAPITAUX PROPRES		
- Dotations, apports (102)		
- Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)	2 257 247,28	2 196 720,18
- Ecart de réévaluation (105)		
- Réserves combinées (106)	3 307 216,81	3 307 216,81
Régimes de base (ou branche)		
Régimes complémentaires (ou branche)		
Autres	3 307 216,81	3 307 216,81
- Report à nouveau combiné (solde créditeur ou débiteur) (11)	-626 989,35	0,00
Régimes de base (ou branche)		
Régimes complémentaires (ou branche)		
Autres	-626 989,35	0,00
- Résultat de l'exercice combiné (excédent ou déficit) (12)	489 181,80	-626 989,35
Régimes de base (ou branche)		
Régimes complémentaires (ou branche)		
Autres	489 181,80	-626 989,35
- Subventions d'investissement (13)		
- Provisions réglementées (14)		
Total capitaux propres	5 426 656,54	4 876 947,64
PROVISIONS (15)		
- Provisions pour risques et charges courantes (151)	68 408,42	67 500,00
- Provisions pour risques et charges techniques (152)	84 908,85	78 151,63
- Provisions pour impôts (155)		
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)		
- Autres provisions pour charges (158)	33 041,63	22 259,64
Total provisions pour risques et charges	186 358,90	167 911,27
DETTES FINANCIERES		
- Emprunts auprès des établissements de crédit* (164, 519)		
- Dépôts et cautionnements reçus (165)		
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)		
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)		
- Dettes rattachées à des participations (171, 174, 178)		
- Dettes entre organismes de sécurité sociale* (175)		
Total dettes financières	0,00	0,00
AUTRES DETTES		
- Cotisants et clients créditeurs (419)	0,00	0,00
Cotisants créditeurs (4185,4192 à 4195)		
Clients créditeurs** (4191, 4196 à 4198)		
- Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	451 556,76	245 712,13
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405, 4084)	0,00	31 693,50
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	887 632,87	1 155 103,67
- Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)		
- Personnel et comptes rattachés (42X)	128 744,36	129 662,39
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	245 835,51	225 006,93
- Entités publiques (44X)	31 929,18	28 230,20
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale*** (45)	6 894 303,96	5 564 762,39
- Crédoeurs divers (46X)	11 660,92	10 526,21
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	0,00	0,00
- Produits constatés d'avance (487)	336 143,58	354 472,35
Total autres dettes	8 987 807,14	7 745 169,77
TOTAL PASSIF (II)	14 600 822,58	12 790 028,68

* Dont Concours bancaires courants

** Dont Avances et acomptes reçus sur commandes

*** Dont Compte courant ACOSS (régime général seulement)

Compte de résultat combiné au 31 décembre 2012

Période du 1 janvier 2012
au 31 décembre 2012

CRPRATP

CHARGES (en €)		Exercice N	Exercice (N-1)
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)			
- Prestations sociales (656)		991 886 460,35	937 816 386,43
Prestations légales (6561)		991 886 460,35	937 816 386,43
Prestations extra-légales : action sanitaire et sociale (6562)		0,00	0,00
Actions de prévention (6563)		0,00	0,00
Prestations spécifiques à certains régimes (6564)		0,00	0,00
Diverses prestations (6565 / 6568)		0,00	0,00
- Charges techniques, transferts, subventions, et contributions		23 000 000,00	31 000 000,00
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (6571)		23 000 000,00	31 000 000,00
Autres charges techniques (6572)		0,00	0,00
- Diverses Charges techniques (6574 / 658)		333 232,18	340 120,16
- Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques (681X)		84 908,85	52 917,37
Pour prestations sociales		84 908,85	25 704,77
Pour dépréciation des actifs circulants		0,00	27 212,60
Total charges de gestion technique (I)		1 015 304 601,38	969 209 423,96
CHARGES DE GESTION COURANTE (II)			
- Achats (60) *		53 885,51	52 186,79
- Autres charges externes (61, 62)		3 251 298,12	3 534 193,03
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)		203 669,70	178 287,61
- Charges de personnel (64)		1 977 589,05	1 675 701,83
Salaires et traitements (641 à 644)		1 357 525,63	1 125 055,77
Charges sociales (645 à 648)		620 063,42	550 646,06
- Diverses charges de gestion courante (651 à 655)		194 701,89	431 264,51
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)		333 728,56	313 798,05
Total charges de gestion courante (II)		6 014 872,83	6 185 431,82
CHARGES FINANCIERES (III)			
- Charges financières sur opérations de gestion courantes (66X)		0,00	12,07
- Charges financières sur opérations techniques (66X)		1 151,15	179,83
- Diverses charges financières (668 / 686)		0,00	0,00
Total charges financières (III)		1 151,15	191,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)		8,74	8,81
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)		3,10	3 754,10
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)		0,00	369,80
- Autres charges exceptionnelles (678)		6 253,03	18 430,18
- Dotation aux provisions et dépréciations (687)		0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (IV)		6 264,87	22 562,89
IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS ASSIMILES (V)			
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (VI = I + II + III + IV + V)		1 021 326 890,23	975 417 610,57
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (XIII = XI - VI)		489 181,80	0,00
TOTAL GENERAL (XIII = VI + XII)		1 021 816 072,03	975 417 610,57

Compte de résultat combiné au 31 décembre 2012

Période du 1 janvier 2012
au 31 décembre 2012

CRPRATP

PRODUITS (en €)		Exercice N	Exercice (N-1)
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)			
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)		16 405,94	15 229,09
- Cotisations, impôts et produits affectés (756)		439 771 952,01	433 925 963,88
Cotisations sociales (7561)		439 771 952,01	433 925 963,88
Cotisations prises en charge par l'Etat (7562)		0,00	0,00
Cotisations prises en charge par la sécurité sociale (7563)		0,00	0,00
Produits versés par une entité publique autre que l'Etat (7564)		0,00	0,00
Impôts : contribution sociale généralisée (7565)		0,00	0,00
Impôts et taxes affectées (7566)		0,00	0,00
Autres impôts et taxes affectées (7567)		0,00	0,00
Autres cotisations et contributions affectées (7568)		0,00	0,00
- Produits techniques (757)		575 769 258,94	534 082 303,96
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)		469 258,94	2 582 303,96
Contributions publiques (7572)		575 300 000,00	531 500 000,00
Contributions spécifiques (7574)		0,00	0,00
Autres contributions (7575)		0,00	0,00
Contributions diverses (7578)		0,00	0,00
- Divers produits techniques (758)		67 631,00	327 805,72
- Reprises sur provisions et sur dépréciations (781X)		83 866,56	94 920,39
Reprises sur provisions pour charges techniques		78 151,63	81 914,95
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		5 714,93	13 005,44
Total produits de gestion technique (VII)		1 015 709 114,45	968 446 223,04
PRODUITS DES GESTION COURANTE (VIII)			
- Ventes de produits et prestations de services (701 à 708)		1 116,48	364,00
- Production stockée (713)		0,00	0,00
- Production immobilisée (72)		75 903,20	0,00
- Subvention d'exploitation (74)		0,00	0,00
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)		5 893 911,19	6 139 646,02
- Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations (781X / 791)		25 308,89	42 344,43
Total produits de gestion courante (VIII)		5 996 239,76	6 182 354,45
PRODUITS FINANCIERS (IX)			
- Produits financiers sur opérations de gestion courante (76X)		24 888,39	20 763,23
- Produits financiers sur opérations techniques (76X)		60 473,83	125 615,38
- Autres produits financiers et transferts de charges financières (768 / 786 / 796)		0,00	0,00
Total produits financiers (IX)		85 362,22	146 378,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)		0,00	1 044,50
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique (774)		25 349,15	14 530,12
- Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778)		6,45	90,50
- Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles (787 / 797)		0,00	0,00
Total produits exceptionnels (X)		25 355,60	15 665,12
TOTAL PRODUITS (XI = VII + VIII + IX + X)		1 021 816 072,03	974 790 621,22
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE (XII = XI - VI)			
		0,00	626 989,35
TOTAL GENERAL (XIII = XI + XII)		1 021 816 072,03	975 417 610,57

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE avant équilibre

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

CHARGES (en €)			31/12/2012	31/12/2011
I - CHARGES D'EXPLOITATION				
- Achats stockés d'approvisionnement			0,00	0,00
- Matières premières et fournitures				
601 - Achats stockés de matières premières			0,00	0,00
6091 - RRR obtenus sur achats de matières premières			0,00	0,00
- Autres approvisionnements				
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements			0,00	0,00
6092 - RRR obtenus sur achats d'autres approvisionnements stockés			0,00	0,00
- Marchandises				
607 - Achats de marchandises stockées			0,00	0,00
6097 - RRR obtenus sur achats de marchandises			0,00	0,00
- Variation des stocks d'approvisionnement			0,00	0,00
6031 - Variation des stocks de matières premières			0,00	0,00
6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements			0,00	0,00
6037 - Variation des stocks des marchandises			0,00	0,00
- Achats non stockés de matières premières et de fournitures			53 885,51	52 186,79
606 - Achats non stockés de matières premières et de fournitures			53 885,51	52 186,79
6096 - RRR sur achats d'approvisionnement non stockés			0,00	0,00
- Autres achats				
604 - Achats d'études et de prestations de service			0,00	0,00
605 - Achats de matériel, d'équipement et de travaux			0,00	0,00
6094 - RRR obtenus sur études et prestations de service			0,00	0,00
6095 - RRR obtenus sur matériel, équipement et travaux			0,00	0,00
- Autres charges externes (61, 62)			3 251 298,12	3 534 193,03
- Services extérieurs -				
611 - Sous-traitance générale			0,00	0,00
612 - Redevance de crédit-bail			0,00	0,00
613 - Location			792 777,90	763 189,27
614 - Charges locatives et de copropriété			208 634,24	175 657,45
615 - Entretien et réparations			91 113,20	81 909,10
616 - Primes d'assurances			9 022,84	9 563,18
617 - Etudes et recherches			0,00	0,00
618 - Divers			10 758,43	4 826,37
619 - RRR obtenus sur services extérieurs			0,00	0,00
- Autres services extérieurs -				
621 - Personnel extérieur à l'organisme			933 052,40	1 141 569,04
622 - Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires			151 994,72	128 621,09
623 - Publicité, publications, relations publiques			40 008,67	44 851,40
624 - Transports de biens et transports collectifs du personnel			0,00	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions			17 688,24	18 547,29
626 - Frais postaux et de télécommunication			153 074,63	173 969,17
627 - Services bancaires et assimilés			13 642,00	13 814,09
628 - Divers			829 530,85	977 675,58
6281 - Concours divers			350,00	330,00
6282 - Travaux, façons et prestations exécutés par l'extérieur			722 982,28	903 828,83
6283 - Formation continue du personnel de l'organisme			63 553,46	32 791,87
6284 - Frais de recrutement du personnel			280,89	0,00
6286 - Contrats de nettoyage			39 592,86	39 428,43
6288 - Autres services extérieurs			2 771,36	1 296,45
629 - RRR obtenus sur autres services extérieurs			0,00	0,00
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)			203 669,70	178 287,61
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			140 959,19	120 837,29
632 - Charges fiscales sur congés à payer			-453,90	-612,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			56 055,01	52 786,87
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			238,00	0,00
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			6 871,40	5 275,45
- Charges de personnel			1 977 589,05	1 675 701,83
- Salaires et traitements (641 à 644)				

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE avant équilibre

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

CHARGES (en €)			31/12/2012	31/12/2011
641 - Rémunération du personnel de statut de droit privé			1 357 525,63	1 125 055,77
642 - Rémunération du personnel de statut de droit public			0,00	0,00
*643 - Rémunération du personnel sur crédits (comptes spécifiques EPN)			0,00	0,00
644 - Rémunération du personnel en application de convention			0,00	0,00
- Charges sociales (645 à 648)				
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance			549 603,68	485 253,10
647 - Autres charges sociales			68 359,62	64 905,12
648 - Autres charges du personnel			2 100,12	487,84
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)			333 728,56	313 798,05
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions			333 728,56	313 798,05
6811 - Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles			300 005,26	288 229,54
6812 - Dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			0,00	0,00
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges courantes			33 723,30	25 568,51
6816 - Dotation aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			0,00	0,00
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants			0,00	0,00
- diverses charges de gestion courante (651 à 655)			194 701,89	431 264,51
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			184 389,83	212 691,69
652 - Contrôle financier			0,00	0,00
653 - Comités, conseils et assemblées			-6 167,94	187 118,73
654 - Charges courantes - pertes sur créances irrécouvrables			0,00	0,00
655 - Autres charges de gestion courante			16 480,00	31 454,09
I - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (A+B)			6 014 872,83	6 185 431,82
II - CHARGES FINANCIERES				
661 - Charges d'intérêts			0,00	12,07
664 - Pertes sur des créances liées à des participations			0,00	0,00
665 - Escomptes accordés			0,00	0,00
666 - Pertes de change			0,00	0,00
667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
668 - Autres charges financières			0,00	0,00
686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières			0,00	0,00
II - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			0,00	12,07
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- Sur opérations de gestion courante				
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante			8,74	8,81
- Sur opérations en capital				
675 - Valeur comptable des éléments d'actif cédés			0,00	369,80
678 - Autres charges exceptionnelles			6 253,03	18 430,18
- Dotation aux dépréciations et aux provisions				
687 - Dotation aux dépréciations et aux provisions			0,00	0,00
III - TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			6 261,77	18 808,79
IV -TOTAL IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS ASSIMILES (69)			0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)			6 021 134,60	6 204 252,68
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE			460 106,37	463 176,17

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE avant équilibre

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

PRODUITS (en €)	31/12/2012	31/12/2011
I - PRODUITS DE GESTION COURANTE		
- Ventes de produits et prestations de services	1 116,48	364,00
701 - Ventes de produits finis	0,00	0,00
702 - Ventes de produits intermédiaires	0,00	0,00
703 - Ventes de produits résiduels	0,00	0,00
704 - Travaux	0,00	0,00
705 - Etudes	0,00	0,00
706 - Prestations de services	0,00	0,00
707 - Ventes de marchandises	0,00	0,00
708 - Produits des activités annexes	1 116,48	364,00
709 - Ventes de produits résiduels	0,00	0,00
- Production stockée (713)	0,00	0,00
7133 - Variation des stocks en-cours de production de biens	0,00	0,00
7134 - Variation des stocks en-cours de production de services	0,00	0,00
7135 - Variation des stocks de produits	0,00	0,00
- Production immobilisée (72)	75 903,20	0,00
72 - Production immobilisée	75 903,20	0,00
- Subvention d'exploitation (74)	0,00	0,00
74 - Subvention d'exploitation	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations (781x,791)	25 308,89	42 344,43
781 - Reprises sur amortissements et provisions	22 032,89	40 725,13
791 - Transferts de charges d'exploitation	3 276,00	1 619,30
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)	6 354 017,56	6 602 822,19
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	0,00	0,00
753 - Jetons de présence	0,00	0,00
755 - Autres produits de gestion courante	6 354 017,56	6 602 822,19
I - TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE (A + B)	6 456 346,13	6 645 530,62
II - PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur opérations de gestion courante	0,00	0,00
761 - Produits de participation	0,00	0,00
- De valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisées	0,00	0,00
762 - Produits et autres immobilisations financières	0,00	0,00
763 - Revenus des autres créances	0,00	0,00
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
- Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
765 - Escomptes obtenus	0,00	0,00
768 - Autres produits financiers	0,00	0,00
- Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
786 - Reprises sur provisions	0,00	0,00
796 - Transferts de charges financières	0,00	0,00
- Différences positives de change	0,00	0,00
766 - Gain de change	0,00	0,00
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 888,39	20 763,23
767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 888,39	20 763,23
II - TOTAL PRODUITS FINANCIERS	24 888,39	20 763,23
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	0,00	1 044,50
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion administrative	0,00	1 044,50
- Sur opérations en capital	6,45	90,50
775 - Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	79,00
776 - Produits issus de la neutralisation des amortissements	0,00	0,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	6,45	11,50
- Reprises sur provisions pour risques et transferts de charge	0,00	0,00
787 - Reprises sur provisions pour risques	0,00	0,00
797 - Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00
III - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,45	1 135,00
TOTAL PRODUITS (I + II + III)	6 481 240,97	6 667 428,85
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE		

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

CHARGES (en €)			31/12/2012	31/12/2011
I - CHARGES D'EXPLOITATION				
- Achats stockés d'approvisionnement			0,00	0,00
- Matières premières et fournitures				
601 - Achats stockés de matières premières			0,00	0,00
6091 - RRR obtenus sur achats de matières premières			0,00	0,00
- Autres approvisionnements				
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements			0,00	0,00
6092 - RRR obtenus sur achats d'autres approvisionnements stockés			0,00	0,00
- Marchandises				
607 - Achats de marchandises stockées			0,00	0,00
6097 - RRR obtenus sur achats de marchandises			0,00	0,00
- Variation des stocks d'approvisionnement			0,00	0,00
6031 - Variation des stocks de matières premières			0,00	0,00
6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements			0,00	0,00
6037 - Variation des stocks des marchandises			0,00	0,00
- Achats non stockés de matières premières et de fournitures			53 885,51	52 186,79
606 - Achats non stockés de matières premières et de fournitures			53 885,51	52 186,79
6096 - RRR sur achats d'approvisionnement non stockés			0,00	0,00
- Autres achats				
604 - Achats d'études et de prestations de service			0,00	0,00
605 - Achats de matériel, d'équipement et de travaux			0,00	0,00
6094 - RRR obtenus sur études et prestations de service			0,00	0,00
6095 - RRR obtenus sur matériel, équipement et travaux			0,00	0,00
- Autres charges externes (61, 62)			3 251 298,12	3 534 193,03
- Services extérieurs -				
611 - Sous-traitance générale			0,00	0,00
612 - Redevance de crédit-bail			0,00	0,00
613 - Location			792 777,90	763 189,27
614 - Charges locatives et de copropriété			208 634,24	175 657,45
615 - Entretien et réparations			91 113,20	81 909,10
616 - Primes d'assurances			9 022,84	9 563,18
617 - Etudes et recherches			0,00	0,00
618 - Divers			10 758,43	4 826,37
619 - RRR obtenus sur services extérieurs			0,00	0,00
- Autres services extérieurs -				
621 - Personnel extérieur à l'organisme			933 052,40	1 141 569,04
622 - Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires			151 994,72	128 621,09
623 - Publicité, publications, relations publiques			40 008,67	44 851,40
624 - Transports de biens et transports collectifs du personnel			0,00	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions			17 688,24	18 547,29
626 - Frais postaux et de télécommunication			153 074,63	173 969,17
627 - Services bancaires et assimilés			13 642,00	13 814,09
628 - Divers			829 530,85	977 675,58
6281 - Concours divers			350,00	330,00
6282 - Travaux, façons et prestations exécutés par l'extérieur			722 982,28	903 828,83
6283 - Formation continue du personnel de l'organisme			63 553,46	32 791,87
6284 - Frais de recrutement du personnel			280,89	0,00
6286 - Contrats de nettoyage			39 592,86	39 428,43
6288 - Autres services extérieurs			2 771,36	1 296,45
629 - RRR obtenus sur autres services extérieurs			0,00	0,00
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)			203 669,70	178 287,61
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			140 959,19	120 837,29
632 - Charges fiscales sur congés à payer			-453,90	-612,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			56 055,01	52 786,87
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			238,00	0,00
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			6 871,40	5 275,45
- Charges de personnel			1 977 589,05	1 675 701,83
- Salaires et traitements (641 à 644)				

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

CHARGES (en €)			31/12/2012	31/12/2011
641 - Rémunération du personnel de statut de droit privé			1 357 525,63	1 125 055,77
642 - Rémunération du personnel de statut de droit public			0,00	0,00
*643 - Rémunération du personnel sur crédits (comptes spécifiques EPN)			0,00	0,00
644 - Rémunération du personnel en application de convention			0,00	0,00
- Charges sociales (645 à 648)				
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance			549 603,68	485 253,10
647 - Autres charges sociales			68 359,62	64 905,12
648 - Autres charges du personnel			2 100,12	487,84
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)			333 728,56	313 798,05
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions			333 728,56	313 798,05
6811 - Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles			300 005,26	288 229,54
6812 - Dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			0,00	0,00
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges courantes			33 723,30	25 568,51
6816 - Dotation aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			0,00	0,00
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants			0,00	0,00
- diverses charges de gestion courante (651 à 655)			194 701,89	431 264,51
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			184 389,83	212 691,69
652 - Contrôle financier			0,00	0,00
653 - Comités, conseils et assemblées			-6 167,94	187 118,73
654 - Charges courantes - pertes sur créances irrécouvrables			0,00	0,00
655 - Autres charges de gestion courante			16 480,00	31 454,09
I - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (A+B)			6 014 872,83	6 185 431,82
II - CHARGES FINANCIERES				
661 - Charges d'intérêts			0,00	12,07
664 - Pertes sur des créances liées à des participations			0,00	0,00
665 - Escomptes accordés			0,00	0,00
666 - Pertes de change			0,00	0,00
667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
668 - Autres charges financières			0,00	0,00
686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières			0,00	0,00
II - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			0,00	12,07
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- Sur opérations de gestion courante				
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante			8,74	8,81
- Sur opérations en capital				
675 - Valeur comptable des éléments d'actif cédés			0,00	369,80
678 - Autres charges exceptionnelles			6 253,03	18 430,18
- Dotation aux dépréciations et aux provisions				
687 - Dotation aux dépréciations et aux provisions			0,00	0,00
III - TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			6 261,77	18 808,79
IV -TOTAL IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS ASSIMILES (69)			0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)			6 021 134,60	6 204 252,68
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE			0,00	0,00

Compte de résultat : GESTION ADMINISTRATIVE

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

CRPRATP

PRODUITS (en €)	31/12/2012	31/12/2011
I - PRODUITS DE GESTION COURANTE		
- Ventes de produits et prestations de services	1 116,48	364,00
701 - Ventes de produits finis	0,00	0,00
702 - Ventes de produits intermédiaires	0,00	0,00
703 - Ventes de produits résiduels	0,00	0,00
704 - Travaux	0,00	0,00
705 - Etudes	0,00	0,00
706 - Prestations de services	0,00	0,00
707 - Ventes de marchandises	0,00	0,00
708 - Produits des activités annexes	1 116,48	364,00
709 - Ventes de produits résiduels	0,00	0,00
- Production stockée (713)	0,00	0,00
7133 - Variation des stocks en-cours de production de biens	0,00	0,00
7134 - Variation des stocks en-cours de production de services	0,00	0,00
7135 - Variation des stocks de produits	0,00	0,00
- Production immobilisée (72)	75 903,20	0,00
72 - Production immobilisée	75 903,20	0,00
- Subvention d'exploitation (74)	0,00	0,00
74 - Subvention d'exploitation	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations (781x,791)	25 308,89	42 344,43
781 - Reprises sur amortissements et provisions	22 032,89	40 725,13
791 - Transferts de charges d'exploitation	3 276,00	1 619,30
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)	5 893 911,19	6 139 646,02
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	0,00	0,00
753 - Jetons de présence	0,00	0,00
755 - Autres produits de gestion courante	5 893 911,19	6 139 646,02
I - TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE (A + B)	5 996 239,76	6 182 354,45
II - PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur opérations de gestion courante	0,00	0,00
761 - Produits de participation	0,00	0,00
- De valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisées	0,00	0,00
762 - Produits et autres immobilisations financières	0,00	0,00
763 - Revenus des autres créances	0,00	0,00
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
- Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
765 - Escomptes obtenus	0,00	0,00
768 - Autres produits financiers	0,00	0,00
- Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
786 - Reprises sur provisions	0,00	0,00
796 - Transferts de charges financières	0,00	0,00
- Différences positives de change	0,00	0,00
766 - Gain de change	0,00	0,00
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 888,39	20 763,23
767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 888,39	20 763,23
II - TOTAL PRODUITS FINANCIERS	24 888,39	20 763,23
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	0,00	1 044,50
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion administrative	0,00	1 044,50
- Sur opérations en capital	6,45	90,50
775 - Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	79,00
776 - Produits issus de la neutralisation des amortissements	0,00	0,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	6,45	11,50
- Reprises sur provisions pour risques et transferts de charge	0,00	0,00
787 - Reprises sur provisions pour risques	0,00	0,00
797 - Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00
III - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,45	1 135,00
TOTAL PRODUITS (I + II + III)	6 021 134,60	6 204 252,68
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE		

COMPTE DE RESULTAT DE LA GESTION TECHNIQUE

CRPRATP

CHARGES (en €)			2012	2011
I - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE				
- Autres services extérieurs			0,00	0,00
627 - Services bancaires et assimilés			0,00	0,00
655 - Autres charges de gestion courante			0,00	0,00
- Prestations sociales			991 886 460,35	937 816 386,43
Prestations légales (6561)			991 886 460,35	937 816 386,43
6561.1 - Prestations légales maladie - maternité			0,00	0,00
6561.2 - Prestations légales accidents du travail - maladies professionnelles			0,00	0,00
6561.3 - Prestations légales famille			0,00	0,00
6561.4 - Prestations légales vieillesse			990 765 765,81	936 720 154,92
	656141		988 003 097,03	934 014 908,80
	656148		2 762 668,78	2 705 246,12
6561.5 - Prestations légales veuvage			0,00	0,00
6561.6 - Prestations légales invalidité			1 120 694,54	1 096 231,51
6561.7 - Prestations légales décès			0,00	0,00
6562 - Prestations extra-légales : action sanitaire et sociale			0,00	0,00
6562x1 - Actions individualisées d'action sanitaire et sociale			0,00	0,00
6562x2 - Actions collectives d'action sanitaire et sociale			0,00	0,00
6563 - Actions de prévention			0,00	0,00
6564 - Prestations spécifiques à certains régimes			0,00	0,00
6568 - Autres prestations			0,00	0,00
- Charges techniques, transferts, subventions, et contributions			23 000 000,00	31 000 000,00
6571 - Transferts entre organismes de sécurité sociale			23 000 000,00	31 000 000,00
6571x1 - Compensations			23 000 000,00	31 000 000,00
6571x3 - Prises en charge de cotisations			0,00	0,00
6571x4 - Prises en charge de prestations			0,00	0,00
6571x5 - Contributions diverses			0,00	0,00
6571x6 - Dotation globale hospitalière et assimilée			0,00	0,00
6571x8 - Transferts divers entre organismes de sécurité sociale			0,00	0,00
6572 - Autres charges techniques			0,00	0,00
- Diverses Charges techniques (6574 / 658)			333 232,18	340 120,16
6581 - Dotations de gestion technique			0,00	0,00
6582 - Contributions de gestion technique			0,00	0,00
6583 - Subventions de gestion technique			0,00	0,00
6584 - Charges techniques - Pertes sur créances irrécouvrables			0,00	125,13
6585 - Charges techniques pour l'annulation de recettes des exercices antérieurs			3 641,18	15 913,03
6587 - Participations diverses			329 591,00	324 082,00
6588 - Diverses autres charges techniques			0,00	0,00
- Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques (681X)			84 908,85	52 917,37
6814 - Dotations aux provisions pour charges techniques			84 908,85	25 704,77
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants			0,00	27 212,60
Total charges de gestion technique (I)			1 015 304 601,38	969 209 423,96
II - CHARGES FINANCIERES				
661 - Charges d'intérêts			1 151,15	179,83
664 - Pertes sur des créances liées à des participations			0,00	0,00
665 - Escomptes accordés			0,00	0,00
666 - Pertes de change			0,00	0,00
667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
668 - Autres charges financières			0,00	0,00
686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières			0,00	0,00
Total charges financières (II)			1 151,15	179,83
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- Sur opérations techniques				
674 - Charges exceptionnelles sur opérations techniques			3,10	3 754,10
Total des charges exceptionnelles (III)			3,10	3 754,10
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (IV)			0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES			1 015 305 755,63	969 213 357,89
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE			489 181,80	

COMPTE DE RESULTAT DE LA GESTION TECHNIQUE

CRPRATP

PRODUITS (en €)			2012	2011
- Autres produits de gestion courante			16 405,94	15 229,09
755 - Autres produits de gestion courante			16 405,94	15 229,09
- Cotisations, impôts et produits affectés (756)			439 771 952,01	433 925 963,88
7561 - Cotisations sociales			439 771 952,01	433 925 963,88
7562 - Cotisations prises en charge par l'état			0,00	0,00
7563 - Cotisations prises en charge par la sécurité sociale			0,00	0,00
7564 - Produits versés par une entité publique autre que l'Etat			0,00	0,00
7565 - Impôts : contribution sociale généralisée			0,00	0,00
7566 - Impôts et taxes affectées			0,00	0,00
7567 - Autres impôts et taxes affectées			0,00	0,00
7568 - Autres cotisations et contributions affectées			0,00	0,00
- Produits techniques (757)			575 769 258,94	534 082 303,96
7571 - Transferts entre organismes de sécurité sociale			469 258,94	2 582 303,96
7571x1 - Compensations			0,00	0,00
7571x3 - Prises en charge de cotisations			0,00	0,00
7571x4 - Prises en charge de prestations			469 258,94	2 582 303,96
7571x5 - Contributions diverses			0,00	0,00
7571x8 - Transferts divers entre organismes de sécurité sociale			0,00	0,00
7572 - Contributions publiques			575 300 000,00	531 500 000,00
7572x1 - Remboursements de cotisations			0,00	0,00
7572x2 - Remboursements de prestations			0,00	0,00
7572x3 - Subventions d'équilibre			575 300 000,00	531 500 000,00
7572x8 - Autres contributions publiques			0,00	0,00
7574 - Contributions spécifiques			0,00	0,00
7575 - Contributions de gestion technique			0,00	0,00
7578 - Contributions diverses			0,00	0,00
- Divers produits techniques (758)			67 631,00	327 805,72
7581 - Dotations de gestion technique			0,00	0,00
7582 - Contributions de gestion technique			0,00	0,00
7583 - Subventions de gestion technique			0,00	0,00
7584 - Recours contre tiers			56 232,73	319 463,35
7585 - Produits techniques pour l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs			0,00	0,00
7586 - Prestations indues à récupérer			0,00	0,00
7588 - Autres produits techniques			11 398,27	8 342,37
- Reprises sur provisions et sur dépréciations (781X)			83 866,56	94 920,39
7814 - Reprises sur provisions pour charges techniques			78 151,63	81 914,95
7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants			5 714,93	13 005,44
Total produits de gestion technique (I)			1 015 709 114,45	968 446 223,04
II - PRODUITS FINANCIERS				
- Produits financiers sur opérations techniques (76X)			60 473,83	125 615,38
767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			60 473,83	125 615,38
768 - Autres produits financiers			0,00	0,00
Total produits financiers (II)			60 473,83	125 615,38
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
- Sur opérations techniques			25 349,15	14 530,12
774 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique			25 349,15	14 530,12
Total produits exceptionnels (III)			25 349,15	14 530,12
TOTAL DES PRODUITS			1 015 794 937,43	968 586 368,54
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE				626 989,35

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS			
	A Valeur Brute au début de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D1 Valeur Brute à la fin de l'exercice
I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
201 - Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
203 - Frais de recherches et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	799 976,62	198 396,41	0,00	998 373,03
2053 - Logiciels	799 976,62	198 396,41	0,00	998 373,03
2058 - Autres Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
206 - Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
208 - Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	38 722,89	0,00	38 722,89	0,00
I - TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	838 699,51	198 396,41	38 722,89	998 373,03
II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
211 - Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 - Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2112 - Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00
2113 - Sous-sols et sur-sols	0,00	0,00	0,00	0,00
2115 - Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
212 - Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213 - Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2131 - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00
21315 - Agencements et aménagements intérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
214 - Constructions sur le sol d'autrui	0,00	2 547,48	0,00	2 547,48
215 - Installations techniques, matériels et outillages industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 - Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00
2153 - Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00
2154 - Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00
2155 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	483 768,87	37 644,99	0,00	521 413,86
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	41 351,76	0,00	0,00	41 351,76
2182 - Matériel de transport	0,00	15 462,46	0,00	15 462,46
2183 - Matériels bureau et informatique	419 931,35	22 182,53	0,00	442 113,88
2184 - Mobilier	20 745,57	0,00	0,00	20 745,57
2185 - Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00
2186 - Emballages récupérables	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 - Autres	1 740,19	0,00	0,00	1 740,19
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
II - TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	483 768,87	40 192,47	0,00	523 961,34
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I+II)	1 322 468,38	238 588,88	38 722,89	1 522 334,37
III - IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
261 - Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
265 - Créances entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
2651 - Avances accordées aux organismes de base	0,00	0,00	0,00	0,00
2652 - Avances accordées à d'autres organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
266 - Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00
267 - Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
271 - Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00
272 - Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00
273 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,00	0,00	0,00	0,00
274 - Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
2742 - Prêts aux partenaires	0,00	0,00	0,00	0,00
2743 - Prêts au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
2744 - Prêts aux assurés et allocataires	0,00	0,00	0,00	0,00
2748 - Autres prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
275 - Dépôts et cautionnements versés	21 126,12	0,00	0,00	21 126,12
276 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
2761 - Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
2767 - Contributions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2768 - Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00
III - TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 126,12	0,00	0,00	21 126,12
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 343 594,50	238 588,88	38 722,89	1 543 460,49

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes	AMORTISSEMENTS				D1-D2 Valeur nette à la fin de l'exercice
	A2 Cumulés au début de l'exercice	B Dotations de l'exercice	C2 Diminutions	D2 Cumulés à la fin de l'exercice	
I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201 - Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203 - Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	390 701,42	176 454,02	0,00	567 155,44	431 217,59
2053 - Logiciels	390 701,42	176 454,02	0,00	567 155,44	431 217,59
2058 - Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
206 - Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208 - Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I - TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	390 701,42	176 454,02	0,00	567 155,44	431 217,59
II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211 - Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 - Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112 - Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113 - Sous sols et sur-sols	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115 - Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212 - Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213 - Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131 - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315 - Agencements et aménagements intérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214 - Constructions sur le sol d'autrui	0,00	122,50	0,00	122,50	2 424,98
215 - Installations techniques, matériel et outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 - Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2153 - Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154 - Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2155 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	251 260,40	123 428,74	0,00	374 689,14	146 724,72
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	13 239,97	4 135,17	0,00	17 375,14	23 976,62
2182 - Matériel de transport	0,00	1 411,06	0,00	1 411,06	14 051,40
2183 - Matériel bureau et informatique	227 828,85	115 405,82	0,00	343 234,67	98 879,21
2184 - Mobilier	9 522,34	2 074,53	0,00	11 596,87	9 148,70
2185 - Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186 - Emballages récupérables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 - Autres	669,24	402,16	0,00	1 071,40	668,79
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	251 260,40	123 551,24	0,00	374 811,64	149 149,70
III - IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
261 - Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
265 - Créances entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2651 - Avances accordées aux organismes de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2652 - Avances accordées à d'autres organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266 - Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
267 - Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271 - Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272 - Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
273 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274 - Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2742 - Prêts aux partenaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2743 - Prêts au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744 - Prêts aux assurés et allocataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748 - Autres prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275 - Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	21 126,12
276 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2761 - Créances diverses					0,00
2767 - Contributions exceptionnelles					0,00
2768 - Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	21 126,12
TOTAL GENERAL (I + II + III)	641 961,82	300 005,26	0,00	941 967,08	601 493,41

CRÉDIT-BAIL

	Installation Matériel Outillage	Autres	Total
Valeurs d'origine			
Amortissement :	0,00	0,00	0,00
- sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
- sur exercice en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Redevances payées :			
- sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
- sur exercice en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	0,00	0,00	0,00
- à plus d'un an et cinq au plus	0,00	0,00	0,00
- à plus de cinq ans	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus	0,00	0,00	0,00
- à plus d'un an et cinq au plus	0,00	0,00	0,00
- à plus de cinq ans	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif : échéance à un an au plus	Degré de liquidité de l'actif : échéance à plus d'un an
CREANCES ENTRE ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE			
26 - Participations et créances rattachées à des participations - créances entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
2742 - Prêts aux partenaires	0,00	0,00	0,00
2743 - Prêts au personnel	0,00	0,00	0,00
2744 - Prêts aux assurés et allocataires	0,00	0,00	0,00
2748 - Autres prêts	0,00	0,00	0,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
40 - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés	521 860,07	1 560,78	520 299,29
4011 - Fournisseurs : achats de biens et prestations de services	1 490,51	1 490,51	0,00
4041 - Fournisseurs : achats d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
4061 - Versements directs	495 974,67	0,00	495 974,67
4081 - Fournisseurs et intermédiaires sociaux	0,00	0,00	0,00
4084 - Fournisseurs d'immobilisations	0,00		
4086 - Prestataires - Versements direct aux assurés et allocataires	0,00	0,00	0,00
4091 - Fournisseurs et intermédiaires sociaux : avances et acomptes versés sur commandes, contributions et subventions	0,00	0,00	0,00
4092 - Prestataires débiteurs : prestations et allocations indues à récupérer	24 394,89	70,27	24 324,62
4093 - Prestataires : recours contre les tiers et les employeurs	0,00	0,00	0,00
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	114 049,06	114 049,06	0,00
4140 - Cotisants	114 049,06	114 049,06	0,00
4185 - Cotisations, impôts et produits affectés - produit à recevoir	0,00	0,00	0,00
42 - Personnel et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00
4211 - Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	0,00
4212 - Personnel - Indemnités journalières et congés de naissance	0,00	0,00	0,00
4282 - Dettes provisionnées pour congés à payer	0,00	0,00	0,00
4286 - Personnel : charges à payer	0,00	0,00	0,00
43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux	801,50	801,50	0,00
4310 - Sécurité sociale	0,00	0,00	0,00
4371 - ARRCO	0,00	0,00	0,00
4372 - AGIRC	0,00	0,00	0,00
4373 - ASSEDIC et fonds de solidarité vieillesse	0,00	0,00	0,00
4375 - Médéric	0,00	0,00	0,00
4378 - OPCA, formation professionnelle	0,00	0,00	0,00
4382 - Charges sociales sur congés à payer	0,00	0,00	0,00
4386 - Autres charges à payer	0,00	0,00	0,00
4387 - Produits à recevoir	801,50	801,50	0,00
44 - Entités publiques	126 288,39	126 288,39	0,00
4421 - Pensions garanties	123 669,30	123 669,30	0,00
4422 - CNSA	0,00	0,00	0,00
4441 - Etat	0,00	0,00	0,00
4451 - Etat (exonérations de cotisations, cotisations, contributions, impôts et taxes affectés)	2 619,09	2 619,09	
4471 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00		
4482 - Charges fiscales sur congés à payer	0,00		
4486 - Entités publiques : Charges à payer	0,00	0,00	0,00
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	67 824,90	67 824,90	0,00
4522 - CPAM	0,00	0,00	0,00
4562 - RATP GA et AV	0,00	0,00	0,00
4563 - FSI	4 201,71	4 201,71	0,00
4564 - CFE et FONDS SPECIAL DES CHEMINS DE FER SECONDAIRES	61 122,71	61 122,71	0,00
4565 - Mutuelle RATP, CAVIMAC, CARCEPT/CRITA et CRE RATP	364,00	364,00	0,00
4571 - FSV	2 136,48	2 136,48	0,00
4581 - Acomptes	0,00	0,00	0,00
4582 - CSG/CRDS sur revenus de remplacement	0,00	0,00	0,00
4586 - Charges à payer	0,00	0,00	0,00
46 - Débiteurs et Crédeurs divers	0,00	0,00	0,00
4640 - Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
4650 - Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
4663 - Virements à imputer	0,00	0,00	0,00
4664 - Excédents de versement à rembourser	0,00	0,00	0,00
4667 - Oppositions	0,00	0,00	0,00
4672 - Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	0,00
4687 - Produits à recevoir	0,00	0,00	0,00
47 - Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	0,00
4718 - Autres recettes à classer	0,00	0,00	0,00
4780 - Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00
48 - Comptes de régularisation	4 717,81	4 717,81	0,00
4860 - Charges constatées d'avance	4 717,81	4 717,81	0,00
4870 - Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES CREANCES	835 541,73	315 242,44	520 299,29

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Désignations des valeurs (1)	Prix d'achat global	Évaluation globale au 31/12/2012	Plus-value	Moins-value
503 - Actions				
Natixis Institution Jour GA	3 916 049,62	3 916 117,24	67,62	
Natixis Institution Jour AV	3 796 170,55	3 796 236,10	65,55	
Natixis Sécurité Jour AV	-	-	-	
Natixis Cash Euribor AV	5 345 322,69	5 345 431,05	108,36	
	13 057 542,86	13 057 784,39	241,53	
504 - Autres titres conférant un droit de propriété				
	0,00	0,00	0,00	0,00
506 - Obligations				
	0,00	0,00	0,00	0,00
507 - Bons du Trésor et bons de caisse à court terme				
	0,00	0,00	0,00	0,00
508 - Autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées				
	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) - à détailler par type de valeurs mobilières de placement

**VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE
DE TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

Exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
- au coût de revient.....						
- au cours de bourse.....						
- d'après la situation nette.....						
- d'après la situation nette réestimée.....						
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité...						
- d'après d'autres méthodes (à préciser).....						
Valeur estimative du portefeuille.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE
DE TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE**

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice.....		
Acquisition de l'exercice.....		
Cession de l'exercice (en prix de vente).....			
Reprises de provisions sur titres cédés.....			
Plus-values sur cessions de titres :			
- détenus au début de l'exercice.....			
- acquis dans l'exercice.....			
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille.....			
Autres variations de plus-values latentes :			
- sur titres acquis dans l'exercice.....			
- sur titres acquis antérieurement.....			
Autres mouvements comptables (à préciser).....			
Montant à la clôture de l'exercice.....		0,00	0,00

TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RÉSULTATS
~EXERCICE~ 2012

RUBRIQUES	ORIGINES	AFFECTATIONS	
		PROPOSITIONS	AFFECTATIONS
102 - Dotation - apport	0,00	0,00	0,00
106 - Réserves	0,00	0,00	0,00
11 - Report à nouveau	0,00	489 181,80	489 181,80
110 - Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00
119 - Report à nouveau (solde débiteur)	0,00	489 181,80	489 181,80
12 - Résultat net de l'exercice	489 181,80	0,00	0,00
120 - Résultat de l'exercice : excédents (solde créditeur)	489 181,80	0,00	0,00
129 - Résultat de l'exercice : pertes (solde débiteur)		0,00	0,00
Prélèvement sur les réserves (1)			
Totaux	489 181,80	489 181,80	489 181,80

(1) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

TABLEAU DES PROVISIONS

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provision de la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES				
1511 - Provisions pour litiges	67 500,00	1 200,00	291,58	68 408,42
1514 - Provisions pour amendes et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00
1515 - Provisions pour perte de change	0,00	0,00	0,00	0,00
1518 - Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR PRESTATIONS				
1521 - Provisions pour prestations légales	78 151,63	84 908,85	78 151,63	84 908,85
1522 - Provisions pour prestations extralégales	0,00	0,00	0,00	0,00
1523 - Provisions pour actions de préventions	0,00	0,00	0,00	0,00
1524 - Provisions pour prestations spécifiques				
1548 - Autres provisions pour risques				
155 - Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
1572 - Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	0,00
1578 - Autres provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
158 - Autres provisions pour charges	22 259,64	32 523,30	21 741,31	33 041,63
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
290 - Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
291 - Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
292 - Provisions pour dépréciation des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
293 - Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
296 - Provisions pour dépréciation des participations des créances rattachées à des participations et des créances entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
391 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)	0,00	0,00	0,00	0,00
392 - Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
393 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
394 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services	0,00	0,00	0,00	0,00
395 - Provisions pour dépréciation des stocks de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
397 - Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS				
490 - Provisions pour dépréciation des comptes de prestataires débiteurs	78 660,12	0,00	5 714,93	72 945,19
491 - Provisions pour dépréciation des comptes clients et cotisants	0,00	0,00	0,00	0,00
496 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS				
590 - Provisions pour dépréciation financière des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	246 571,39	118 632,15	105 899,45	259 304,09

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTES	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif : échéance à un an au plus	Degré d'exigibilité du passif : échéance entre 1 et 5 ans	Degré d'exigibilité du passif : échéance à plus de 5 ans
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
17 - Dettes rattachées à des participations - Dettes entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
40 - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés	1 339 189,63	1 339 189,63	0,00	0,00
4011 - Fournisseurs, achats de biens et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
4041 - Fournisseurs, achat d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
4061 - Versements directs	0,00	0,00	0,00	0,00
4081 - Fournisseurs et intermédiaires GA et AV	451 556,76	451 556,76	0,00	0,00
4084 - Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
4086 - Prestataires, versements directs	887 632,87	887 632,87	0,00	0,00
4092 - Prestataires débiteurs, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
4093 - Prestataires, recours contre les tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
4095 - Avances et acomptes sur prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
4140 - Cotisants	0,00	0,00	0,00	0,00
4185 - Clients et cotisants produits à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00
42 - Personnel et comptes rattachés	128 744,36	128 744,36	0,00	0,00
4211 - Rémunérations dues	0,00	0,00	0,00	0,00
4212 - I.J.S.S. à régulariser	927,30	927,30	0,00	0,00
4252 - Personnel, acomptes au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
4282 - Dettes provisionnées pour congés	124 940,61	124 940,61	0,00	0,00
4286 - Personnel, charges à payer	2 876,45	2 876,45	0,00	0,00
43 - Sécurité sociale et organismes sociaux	245 835,51	245 835,51	0,00	0,00
4310 - Sécurité sociale	63 638,00	63 638,00	0,00	0,00
4371 - Caisse de prévoyance	8 002,00	8 002,00	0,00	0,00
4374 - Organisme de complémentaire santé D&O	14 500,00	14 500,00	0,00	0,00
43771 - D&O ARRCO	27 613,00	27 613,00	0,00	0,00
43772 - D&O AGIRC	27 829,00	27 829,00	0,00	0,00
4378 - CSA	397,00	397,00	0,00	0,00
4382 - Charges sociales sur congés à payer	85 240,06	85 240,06	0,00	0,00
4386 - Autres charges sociales	18 616,45	18 616,45	0,00	0,00
44 - Entités publiques	31 929,18	31 929,18	0,00	0,00
4412 - Entités publiques, subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
4413 - Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
4421 - Pensions garanties	0,00	0,00	0,00	0,00
4422 - CNSA	0,00	0,00	0,00	0,00
4441 - Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
4471 - Taxe sur les salaires et retenues à la source sur prestations	18 990,45	18 990,45	0,00	0,00
4482 - Charges fiscales sur congés à payer	12 792,17	12 792,17	0,00	0,00
4486 - Charges fiscales sur compte épargne temps	146,56	146,56	0,00	0,00
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	6 894 303,96	6 894 303,96	0,00	0,00
4522 - CPAM	0,00	0,00	0,00	0,00
4562 - RATP GA et AV	1 312 878,28	1 312 878,28	0,00	0,00
4563 - FSI	0,00	0,00	0,00	0,00
4564 - CFE	3 451,92	3 451,92	0,00	0,00
4565 - Mutuelle RATP, CAVIMAC, CARCEPT/CRITA et CRE RATP	5 915,76	5 915,76	0,00	0,00
4571 - FSV	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 - Acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 - CSG/CRDS sur revenus de remplacement	5 572 058,00	5 572 058,00	0,00	0,00
4586 - Charges à payer	0,00	0,00	0,00	0,00
46 - Débiteurs et Crédeurs divers	11 660,92	11 660,92	0,00	0,00
4640 - Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placements	0,00	0,00	0,00	0,00
4650 - Créances sur cessions de valeurs mobilières de placements	0,00	0,00	0,00	0,00
4663 - Virements à réimputer	3 081,14	3 081,14	0,00	0,00
4664 - Excédents de versement à rembourser	0,00	0,00	0,00	0,00
4667 - Oppositions	8 579,78	8 579,78	0,00	0,00
4687 - Produits à recevoir assurance vieillesse	0,00	0,00	0,00	0,00
47 - Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00
4728 - Autres dépenses à classer ou à régulariser	0,00	0,00	0,00	0,00
4780 - Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00	0,00
48 - Comptes de régularisation	336 143,58	336 143,58	0,00	0,00
4860 - Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
4870 - Produits constatés d'avance	336 143,58	336 143,58	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DETTES	8 987 807,14	8 987 807,14	0,00	0,00

ETAT DES RESTES A PAYER

Au 31/12/2012

Date des ordres de dépenses	Nom des créanciers	Nature des charges	Sommes restant à payer	Observations : date du règlement ou motif du non règlement
31/12/2012	ALTIME Assistance à l'élaboration de la convention COG	Fournisseur	59 740,20 €	
31/12/2012	AMET Médecine du travail	Fournisseur	102,86 €	
31/12/2012	ALTHEA	Fournisseur	8 175,00 €	
31/12/2012	BRED Facturation TRANSBRED GA	Fournisseur	173,42 €	réglé le 03/01/2013
31/12/2012	BRED Frais mensuels de versement des pensions décembre 2012	Fournisseur	1 052,20 €	réglé le 23/01/2013
31/12/2012	Banque Populaire frais de circularisation des CAC 2012	Fournisseur	138,74 €	
31/12/2012	CAVIMAC Marché électricité commun (CAVIMAC - CRP RATP)	Fournisseur	933,45 €	
31/12/2012	CAVIMAC Marché Avocats commun (CAVIMAC - CRP RATP)	Fournisseur	1 000,00 €	
31/12/2012	CLICK&TRUST Certificat clés décembre 2012	Fournisseur	41,86 €	réglé le 18/01/2013
31/12/2012	DBRM COURSES Coursier	Fournisseur	60,28 €	
31/12/2012	DICTAO Serveurs	Fournisseur	3 468,40 €	
31/12/2012	DICTAO Installation des Serveurs	Fournisseur	1 913,60 €	
31/12/2012	EDF Consommations 2012	Fournisseur	3 599,36 €	réglé le 21/02/2013
31/12/2012	ESSEC Formation de Mr DULAS	Fournisseur	4 115,00 €	
31/12/2012	MRS / EUREST Prestations Décembre 2012	Fournisseur	1 800,00 €	
31/12/2012	MRS / EUREST	Fournisseur	20,00 €	
31/12/2012	FONCIERES DES REGIONS Régularisation de charges 2011	Fournisseur	2 500,00 €	
31/12/2012	GESTI VERT Entretien des plantes	Fournisseur	216,08 €	
31/12/2012	IRON MOUTAIN	Fournisseur	294,04 €	
31/12/2012	LA POSTE Postréponse	Fournisseur	30,65 €	
31/12/2012	LA POSTE AFFRANCHIGO	Fournisseur	1 811,98 €	
31/12/2012	SEQUOIA Prestations de décembre 2012	Fournisseur	3 164,13 €	
31/12/2012	RICOH Photocopies facture 4ème trimestre 2012	Fournisseur	700,00 €	
31/12/2012	YATCHS DE PARIS	Fournisseur	961,93 €	
31/12/2012	SCIENCES PO Formation de Mme DROULEZ	Fournisseur	6 425,00 €	réglé le 22/02/2013
31/12/2012	TELMMA Régularisation de charges 2011	Fournisseur	1 667,93 €	
31/12/2012	TELMMA Régularisation de charges 2012	Fournisseur	1 900,00 €	
31/12/2012	TOTAL	Fournisseur	157,07 €	
31/12/2012	PRICE WATERHOUSE COOPERS honoraires	Fournisseur	7 176,00 €	
31/12/2012	ORANGE Portables	Fournisseur	424,11 €	
31/12/2012	ORANGE Fixes	Fournisseur	1 335,88 €	
31/12/2012	LA MATENE Séminaire	Fournisseur	524,75 €	
31/12/2012	VSM Copies	Fournisseur	552,93 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Affranchissement SATI + ECOPLI Décembre 2012	Fournisseur	5 457,00 €	réglé le 22/02/2013
31/12/2012	NUMEN SERVICES Edition Décembre 2012	Fournisseur	3 360,17 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES DVD	Fournisseur	1 554,80 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Régularisation Affranchissement SATI + ECOPLI 2012	Fournisseur	24 000,00 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Campagne GIE RSI +EIG	Fournisseur	1 674,40 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Campagne Certificats de vie	Fournisseur	837,20 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Campagne Situation fiscale	Fournisseur	837,20 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Forfait de gestion Décembre 2012	Fournisseur	224,25 €	
31/12/2012	NUMEN SERVICES Enveloppes	Fournisseur	1 841,07 €	
31/12/2012	TOTAL	Fournisseur	20,79 €	
31/12/2012	WOOSPEAK Formation Mme THALIEN	Fournisseur	598,00 €	
31/12/2012	OVERLAP Prestations Décembre 2012 UNIX	Fournisseur	4 485,00 €	
31/12/2012	OVERLAP Prestations Décembre 2012 ORACLE	Fournisseur	2 691,00 €	
31/12/2012	OVERLAP Hébergement Décembre 2012	Fournisseur	6 302,92 €	
31/12/2012	ICRH Prestations Mr ASSERDA Décembre 2012	Fournisseur	11 729,94 €	
31/12/2012	GALEA & ASSOCIES Honoraires pour travaux actuariels 4ème trimestre 2012	Fournisseur	23 710,70 €	

31/12/2012	RATP Personnel détaché	Fournisseur	246 022,55 €	
31/12/2012	FRAIS Remboursement frais Mme CORRE	Fournisseur	32,92 €	
31/12/2012	Charges à payer pensions sécurité sociale 2012	Pensionnés	259 177,24 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges à payer pensions directes 2012	Pensionnés	470 976,13 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges à payer pensions de réversion 2012	Pensionnés	121 090,17 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges à payer pensions Maj enfants / reversion 2012	Pensionnés	2 761,74 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges à payer pensions d'orphelin 2012	Pensionnés	33 627,59 €	OD contrepassée
31/12/2012	Indemnités journalières et congé de naissance à régulariser	Personnel UCANSS	927,30 €	
31/12/2012	Provision pour congés payés non pris 2012	Personnel UCANSS	124 940,61 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges à payer sur compte épargne temps	Personnel UCANSS	2 186,45 €	OD contrepassée
31/12/2012	Régularisation prime de responsabilité de l'agent comptable	Personnel UCANSS	690,00 €	OD contrepassée
31/12/2012	Cotisations URSSAF et contribution solidarité autonomie retenues sur salaires de décembre 2012	URSSAF	64 035,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Cotisations Prévoyance retenues sur salaires d'octobre, novembre et décembre 2012	D&O	8 002,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Cotisations Mutuelle retenues sur salaires d'octobre, novembre et décembre 2012	D&O	14 500,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Cotisations ARRCO retenues sur salaires d'octobre, novembre et décembre 2012	ARRCO	27 613,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Cotisations AGIRC retenues sur salaires d'octobre, novembre et décembre 2012	AGIRC	27 829,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Charges sociales sur congés à payer	Personnel UCANSS	85 240,06 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges sociales sur compte épargne temps	Personnel UCANSS	1 561,45 €	OD contrepassée
31/12/2012	Cotisations retenues solde 2012 au titre de la formation professionnelle	UNIFORMATION	12 483,00 €	Réglé le 15/02/2013
31/12/2012	Cotisations retenues en 2012 au titre de l'effort de construction	AMALIA	5 968,00 €	Réglé le 22/02/2013
31/12/2012	Agefiph contribution 2012	AGEFIPH	1 880,00 €	
31/12/2012	Cotisations taxe sur les salaires prélevées sur salaires de décembre 2012	Direction générale des impôts	14 683,00 €	Réglé le 14/01/2013
31/12/2012	Retenues à la source sur pensions décembre 2012	Direction générale des impôts	4 307,45 €	Réglé le 11/01/2013
31/12/2012	Charges fiscales sur congés à payer	Personnel UCANSS	12 792,17 €	OD contrepassée
31/12/2012	Charges fiscales sur compte épargne temps	Personnel UCANSS	146,56 €	OD contrepassée
31/12/2012	RATP reversement	RATP	788 711,00 €	
31/12/2012	RATP Consultations archives 4ème trimestre 2012	RATP	392,28 €	
31/12/2012	RATP Cotisations salariales et patronales au régime spécial RATP	RATP	669 985,00 €	Réglé le 24/01/2013
31/12/2012	RATP Régul Cotisations salariales et patronales au régime spécial RATP	RATP	-146 210,00 €	
31/12/2012	Cotisations reversées à la caisse des Français à l'étranger	CFE	3 429,65 €	réglé le 11/01/2013
31/12/2012	Cotisation reversées à la caisse d'Alsace-Moselle	Alasace- Moselle	22,27 €	Réglé le 11/01/2013
31/12/2012	Salaires et charges 2012 à reverser à la CAVIMAC	CAVIMAC	0,00 €	
31/12/2012	CARCEPT/CRITA	D&O	62,29 €	
31/12/2012	Cotisations prélevées sur pensions de décembre 2012	URSSAF	5 167 361,00 €	Réglé le 4/01/2013
31/12/2012	Cotisations prélevées sur pensions de décembre 2012	URSSAF	404 697,00 €	Réglé le 4/01/2013
31/12/2012	Virement à imputer	Tiers détenteurs	3 081,14 €	
31/12/2012	Oppositions	Tiers détenteurs	8 579,78 €	
31/12/2012	Dotations d'équilibre de la gestion administrative	RATP	336,143,58	
		TOTAL	8 649 086,09 €	

TABLEAU DES EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAIL (ETPT) AU 31 DECEMBRE 2012
ET VENTILATION PAR CATEGORIE

(toutes gestions confondues)

Catégories **	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	personnel détaché de la RATP	Contrats d'intérim	Contrats de qualification	Contrats emplois-solidarité	Contrats emplois-jeunes	Autres contrats aidés
AGENTS DE DIRECTION	2				-	-	-	-
CADRES	12		2		-	-	-	-
EMPLOYES	19	3			-	-	-	-
AUTRES PERSONNELS			7,80		-	-	-	-
TOTAL	33	3	10		-	-	-	-